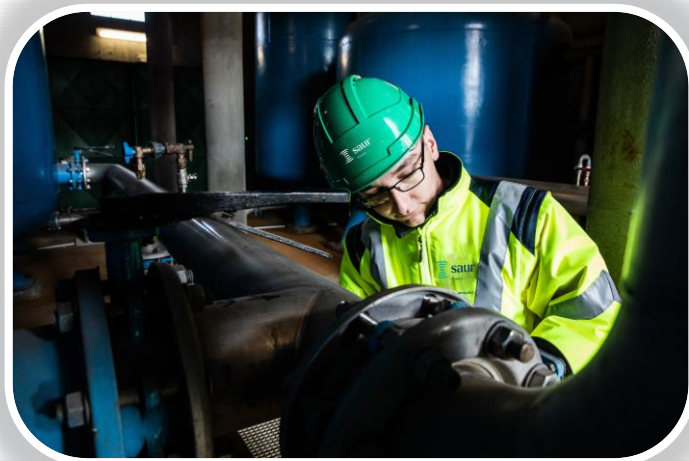




CROZON – Assainissement

2022

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Table des matières

EDITORIAL	5
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	6
LES CHIFFRES CLES	7
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES	8
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	9
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	9
LE CONTRAT	10
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	11
Les avenants du contrat	11
Les conventions du contrat	11
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	12
UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES	13
SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT	13
LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE	13
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	15
LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP ≥10 000 EH)	18
LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE	20
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	22
LE PATRIMOINE DE SERVICE	25
VOTRE PATRIMOINE	26
LE RESEAU	26
Répartition par matériau	26
Répartition par diamètre	26
LE SERVICE AUX USAGERS	27
VOS BRANCHEMENTS	28
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	28
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	28
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	29
LE TRAITEMENT	30
Charge hydraulique	30
Les volumes (en m3)	30
Les consommations énergétiques	30
Les boues et les sous-produits	31
Production de boues (en tMS)	31
Evacuation des boues (en tMS)	31
Les sous-produits : Refus Grille (en kg)	31
Les apports extérieurs (en m3)	31
Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020	32
LA QUALITE DU TRAITEMENT	33
SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP	34
Nombre de bilans journaliers réalisés	34
Conformité des stations d'épurations	34
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	35
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	36

Qualité des rejets.....	36
Performance de réseau	37
Service à l'usager	38
LES INTERVENTIONS REALISEES	39
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	40
Les opérations d'hydrocurage du réseau	40
Les passages caméra.....	40
Les casses sur conduites et sur branchements.....	40
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	41
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	42
LE CARE.....	44
LE CARE.....	45
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	46
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	46
ANNEXES.....	50
LE PATRIMOINE DE SERVICE	51
LES INSTALLATIONS.....	52
LE RESEAU	53
Répartition par commune	54
Répartition par matériau, diamètre et âge.....	54
CONSOMMATION D'ENERGIE	57
LE SERVICE AUX USAGERS	58
LA GESTION CLIENTELE	59
LA FACTURE 120 M³	60
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³	64
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	66
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	67
LES INTERVENTIONS REALISEES	69
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	70
Les opérations d'hydrocurage du réseau	70
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	72
Les interventions de maintenance 2ème niveau	72
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	73
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	73
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	74
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	90
ATTESTATIONS D'ASSURANCES.....	91
Attestation Dommages aux Biens.....	91
Responsabilité civile	92
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	93
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	97
Attestation Tous risques chantiers.....	98
BILAN ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	99
INFORMATIONS GENERALES - STEP LOSTMARCH MEMBRANAIRES CNE CROZON	100
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	100
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	100

B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	101
B.1. LES RACCORDEMENTS.....	101
B.1.1. Les raccordements domestiques.....	101
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	101
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	102
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	102
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	102
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra.....	103
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	103
B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	103
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE.....	103
B.4.1. Les postes de relèvement.....	103
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	104
B.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année	105
B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	106
B.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	108
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	108
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP LOSTMARCH MEMBRANAIRES CNE CROZON....	109
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	109
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement.....	109
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	109
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	110
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	111
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	111
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	113
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	115
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	115
C.2.5. Le calcul des rendements	117
C.2.6. Le suivi bactériologique	119
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur.....	120
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	121
C.3.1. Les boues	121
C.3.2. Les autres sous-produits.....	122
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	122
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	122
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	122
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	122
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	122
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement.....	122
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	123
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	123
Paramètres physicochimiques.....	123
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	125
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	125
LE GLOSSAIRE.....	128
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	134

EDITORIAL



Monsieur le Maire,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Déléataire (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Celui-ci comporte l'ensemble des éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble. Saur a toujours apporté une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité.

Vous le savez, notre Groupe s'est profondément transformé guidé par une raison d'être forte : agir, fédérer et militer afin de redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite. Cet engagement, nous lui donnons corps chaque jour à vos côtés, pour réaliser ensemble la transition hydrique de nos territoires. La sécheresse et le stress hydrique que nous avons connus en 2022 nous y enjoignent, plus que jamais.

Pour cela, le groupe Saur dédie toute son expertise opérationnelle à la préservation de la ressource et investit fortement dans les outils digitaux pour continuer de vous proposer les solutions les plus innovantes du secteur. A titre d'exemple, l'un des indicateurs que nous pilotons au quotidien et que nous avons choisi de publier en toute transparence est le nombre de mètres cubes d'eau économisés. En 2023, avec vous, nous déploierons également de nouveaux dispositifs permettant d'alimenter nos stations grâce à de l'énergie renouvelable. Ensemble, nous prenons le chemin vers une alimentation en eau et un traitement des eaux usées responsables et durables.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement pour le bien commun.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire et pour faire avancer la préservation de la ressource en eau.

Patrick Blethon

Président Exécutif de Saur

Etabli par le CPO : le 20/06/2023

*Approuvé par la Direction Territoriale **BRETAGNE OCCIDENTALE** : le 20/06/2023*



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

1.

LES CHIFFRES CLES



327 002 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

4 054 branchements raccordés

Prix de l'assainissement **3,25** € TTC / m³

Au 1er janvier 2023 pour une facture de 120 m³



81,536 kmL de réseau Eaux usées

771 ml hydrocurés avec le camion

151 ml ITV (Caméra)

10 interventions de débouchage

29 Postes de relèvement

1 station d'épuration

17 700 eq/hab.

Boues évacuées : **120,16 tMS**

100% des bilans réalisés sont conformes.



478 350 m³ épurés



COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2021	2022	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m ³)	326 328	327 002	8,2%
Volumes épurés (m ³)	513 339	478 350	-6,82%
Nombre de branchements raccordés	3 232	3 301	2,1%
Nombre d'abonnés raccordés	4038	4 054	0,4%
Linéaire de réseau total (kmL)	80,931	81,536	0,75%
Linéaire hydrocurés avec le camion (mL)	2 735	771	-71,81%
Nombre d'interventions de débouchage	22	10	-54,55%
Quantité de boues évacuées	113,475 tMS	120,16 tMS	5,89%
Prix de l'eau	3,14	3,25	3,5%

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

La confirmation de la bonne qualité des eaux épurées de la station d'épuration membranaire depuis le renouvellement des membranes du 2^{ème} réacteur en octobre 2021.

Plus aucun dépassement en bactériologie depuis la fin octobre 2021.

Le bassin tampon permet également une meilleure régulation des débits pendant les fortes pluies.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Extension du réseau

Sans objet pour 2022

Renouvellement du réseau

Les travaux réalisés en 2022 par commune sont les suivants :

- Renouvellement du réseau gravitaire en 200mm rue Nominoë
- Changement des regards, chemisage et création de branchement rue de L'atlantique



LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

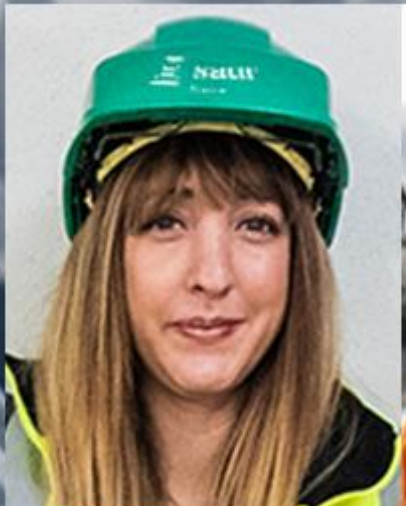
Le service de l'eau potable du contrat CROZON-ASST est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public.
Le contrat, signé à la date du 3 juillet 2018, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Les avenants du contrat

N° avenant	Date	Description
Avenant n°1	12/05/2015	Intégration du réseau de collecte des eaux usées du quartier de Tal Ar Groas et de la bache de sécurité de Toul AN Trez, des évolutions en matière de traitement des boues, des réactifs et de l'énergie consommée Modification des pratiques de contrôle de raccordement des usagers
Avenant n°2	03/07/2018	Prolongation du contrat au 31/12/2024 pour ne pas générer d'augmentation de prix excessive Ajout dans le périmètre d'affermage du poste d'injection de nutrix au PR du Loch Îlot concessif : travaux de transformation d'un bassin à marée en bassin tampon sur la station d'épuration Modification du planning d'hydrocurage et d'inspection télévisée

Les conventions du contrat

Description	Société	Date de signature	Date d'échéance	Signataire
CONVENTION POUR LA RÉCEPTION DE MATIERES DE VIDANGE A LA STATION D'EPURATION DE LOSTMARC'H A CROZON	SANI OUEST	26/05/2011	31/12/2024	Mairie de CROZON SANI OUEST SAUR
CONVENTION POUR LA RÉCEPTION DE MATIERES DE VIDANGE A LA STATION D'EPURATION DE LOSTMARC'H A CROZON	SARP OUEST SANIROISE	06/01/2015	31/12/2024	Mairie de CROZON SARP OUEST SANIROISE SAUR
CONVENTION POUR LA RECEPTION ET LE TRAITEMENT DE BOURS LIQUIDE DE LA STATION D'EPURATION DE LANVEOC A LA STATION D'EPURATION DE CROZON	COMMUNE DE LANVEOC	15/10/2020	31/12/2020	Mairie de CROZON SAUR COMMUNE DE LANVEOC



saur

mission water



PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Acteur depuis près d'un siècle de la protection de l'eau et de l'environnement, le groupe Saur agit aux côtés des territoires et délivre au quotidien des services essentiels pour et en lien avec ses clients collectivités, entreprises et citoyens.

Forte d'un nouveau projet d'entreprise durable et d'un nouveau positionnement, Saur confirme son engagement pour répondre au mieux aux besoins des territoires et aux défis de la transition écologique et hydrique.

Cette ambition est portée par notre raison d'être :

« Militer pour que tous les acteurs (collectivités, industriels, citoyens, agriculteurs, associations, société civile dans son ensemble) accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite. Au-delà de notre métier d'origine – gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes – nous nous engageons à agir et convaincre, afin qu'ensemble, nous investissions pour économiser l'eau et que nous inventions de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».

Nous déclinons à horizon 2025 notre stratégie et volonté d'action et de changement au travers de 9 engagements de développement durable comme : vendre des économies d'eau et plus uniquement des M³, contribuer à la décarbonation des industries, innover en continu, plus vite et de façon responsable, contribuer à la vie locale, autant économique que sociale...

A ces engagements s'ajoutent de nouveaux objectifs de performance extra-financière : - 0,5 % par an de volumes d'eau prélevés par abonné, - 83 % d'intensité carbone de ses opérations en 2025 par rapport à 2020... Pour en savoir plus : rapport intégré 2021 de Saur, disponible sur le site saur.com.



SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT

Pour répondre au mieux à vos besoins et pour atteindre ses objectifs de protection de la ressource, Saur a adopté un maillage permettant de déployer sur chacun des territoires les moyens opérationnels et techniques adéquats. Au sein de sa division Eau France, Saur et ses filiales Cise TP et Stereau concentrent également toutes les expertises nécessaires à l'amélioration de la performance de votre contrat et au développement de votre patrimoine réseau et usine.

Pour opérer au quotidien vos services d'eau et d'assainissement et vous garantir réactivité et efficacité, Saur assure une couverture nationale grâce à 10 Directions Régionales, 21 Directions d'Exploitation en charge de l'exécution de votre contrat et 16 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) qui centralisent la supervision et le pilotage en temps réel de votre exploitation.

LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens

et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Il intègre, traite, analyse et valorise en continu des données issues d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.



Cette organisation nous permet de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.



PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté modificatif du 31 juillet 2020 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : l'extension de la mise en place du diagnostic permanent aux systèmes $\geq 2\,000$ eqH avant le 31/12/2024.

SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : **protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine**, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la **transition énergétique**.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.



ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

PROTEGER LE MILIEU NATUREL

GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Intégré dans notre stratégie d'exploitation et dans nos outils de diagnostic permanent, il vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers les milieux d'usage sensible



SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 et l'arrêté modificatif du 31/07/2020 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en élargissant le périmètre de réalisation d'analyses de risques de défaillance aux bassins et postes : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant ainsi d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations et d'enrichir le diagnostic permanent avec ces informations.

TRANSITION ENERGETIQUE

PRODUIRE DE L'ENERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

La méthanisation permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.

100% de l'énergie consommé sur vos sites est issu d'électricité verte.



DIAGNOSTIC PERMANENT : UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE ET DE SECURITE

CONNAITRE ET SURVEILLER VOS SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EN VUE DE REDUIRE LEUR IMPACT SUR LE MILIEU, SECURISER LA SANTE PUBLIQUE, PERENNISER LE PATRIMOINE ET MAITRISER LES NUISANCES

La mise en place du diagnostic permanent pour les agglomérations de taille $\geq 10\,000$ équivalents habitants (EH) est exigé depuis 31 décembre 2021. L'obligation sera étendue aux agglomérations $\geq 2\,000$ EH le 31 décembre 2024.

Le diagnostic permanent est une démarche visant à :

1° Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement ;

2° Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;

3° Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées ;

4° Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Agissant sur les plans techniques et financiers, et complémentaire au schéma directeur, cette démarche intègre les spécificités de chaque collectivité et système d'assainissement :



Extrait du Guide ASTEE « Articulation du diagnostic permanent avec les autres démarches »

Pour vous aider à respecter cette obligation, **SAUR**, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique, **pourra vous accompagner au moyen de supports méthodologiques établis à cet effet.**

Cette méthodologie est fondée sur le **renforcement des moyens humains et le développement des outils informatiques.**

Les équipes d'exploitation de SAUR disposent ainsi d'une **plateforme unique de restitution, la plateforme Diag**

360. Alimentée par des millions de données (données patrimoniales, mesures télégrées, données pluviométriques ...), elle regroupe à la fois des modules de suivi de fonctionnement des ouvrages du système d'assainissement :

- Ouvrages sur le réseau (**PR/MR**),
- Ouvrages de déversement (**DO/TP**)
- Stations d'épuration (**STEP**)

et des modules de quantification, diagnostic et suivi des problématiques du service identifiés dans le guide ASTEE :

- Quantification des Eaux Claires Parasites (**ECP**)
- Analyse de production d'hydrogène sulfuré et odeurs (**H2S**)
- Cartographie du risque d'une éventuelle pollution non domestique (**INDUS**)
- Cartographie du risque d'encrassement (**HYDRO**)
- Débordement et déversement par temps de pluie (**PLUIE**)
- Mesure de l'impact des rejets sur le milieu naturel (**MILIEU**)



DIAG 360° est la garantie de :

- la gestion & fiabilisation des données
- la vision 360° du service
- le pilotage des actions & interventions
- le suivi des Indicateurs de performance sur chaque bassin de collecte afin de mesurer l'impact de vos travaux d'amélioration

Elle permet de fiabiliser, automatiser et croiser le suivi de l'exploitation dans un boucle d'amélioration continue.

Les premiers modules de la plateforme (**DO/TP, PR/MR, ECP, H2S, INDUS, HYDRO**) ont été testés et mise en production en 2022. Les modules restants (**PLUIE, MILIEU, STEP**) seront ajoutés progressivement pour compléter notre capacité d'analyse multi risque sur chaque bassin de collecte et faciliter la quantification de l'impact de vos travaux sur la performance du système.

Grâce à ce partenariat renforcé, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre territoire afin de **mieux préserver le milieu récepteur et votre patrimoine assainissement**.

ANALYSES DE RISQUES ET DE DEFAILLANCE : (ARD)

L'ARRETE DU 31/07/2020 REND OBLIGATOIRE LA MISE EN PLACE DES ANALYSES DE RISQUES ET DE DEFAILLANCE SUR LE SYSTEME DE COLLECTE. AUPARAVANT, IL ETAIT OBLIGATOIRE UNIQUEMENT SUR LES SYSTEMES DE TRAITEMENT SUPERIEUR A 2 000 EQH.

Avec cette modification depuis 2020 :

- Les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique **supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 font l'objet d'une analyse des risques de défaillance**, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau.

Type de système d'assainissement	Services ciblés	Echéances
CPBO $\geq$ 600 kg/j de DBO5 $\geq$ 10 000 EQH	Service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	au plus tard le 31 décembre 2021
CPBO $<$ à 600 kg/j de DBO5 et $\geq$ 120 kg/j de DBO5 $<$ 10 000 EQH et $\geq$ 2 000 EQH		au plus tard le 31 décembre 2023
CPBO $\geq$ à 12 kg/j de DBO5 $\geq$ 200 EQH		au plus tard le 31 décembre 2025



LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP ≥10 000 EH)

RAPPEL REGLEMENTAIRE ET CONTEXTE :

La démarche RSDE a été initiée en 2002 suite à la Directive Cadre sur l'eau du 23/10/2000 avec pour objectif le retour au bon état des masses d'eau et la réduction ou la suppression des rejets de substances prioritaires.

Après un premier bilan de l'INERIS en 2007, il a été constaté un manque de connaissances sur les émissions de certains micropolluants, ce qui a conduit à une première campagne de recherche et d'analyses à partir de 2012.

L'analyse de l'ensemble des données collectées dans le second bilan de l'INERIS en mars 2016 a conduit à :

- Redéfinir une liste de substances à surveiller,
- Modifier les NQE (Normes de Qualité Environnementale) et les règles de calcul des substances significatives,
- Cibler les molécules à considérer pour enclencher un diagnostic amont afin de rechercher l'origine des substances significatives. (Micropolluants significativement présent)



La note technique relative à la surveillance des micropolluants est parue le 19 août 2016. Cette note prévoit:

- La surveillance des micropolluants sur l'eau brute (point Sandre A3) et sur l'eau traitée rejetée au milieu naturel (point Sandre A4)
- La réalisation d'une première campagne d'analyses complète en 2018, suivie ensuite de campagnes en 2022, 2028 et 2034 (6 analyses sur l'eau brute + 6 sur l'eau traitée).

- La réalisation d'un diagnostic micropolluants sur le réseau en amont de la station d'épuration si des substances significatives étaient retrouvées dans les effluents.



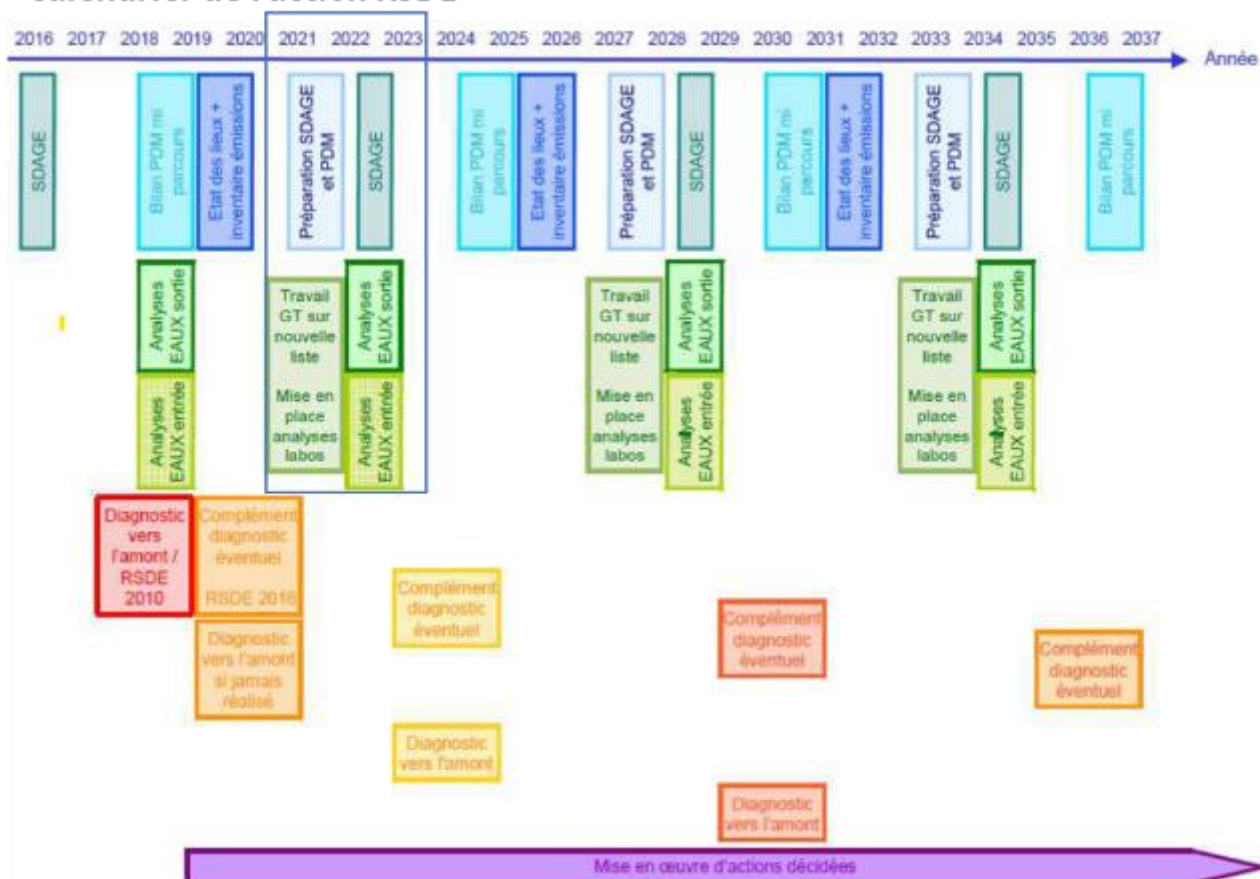
La réalisation du diagnostic comporte les grandes étapes suivantes :

- La réalisation d'une cartographie du réseau de la STEU permettant de sectoriser les contributeurs potentiels de micropolluants, compte-tenu de la bibliographie disponible ;
- L'identification des émissions potentielles par type de contributeur ;
- La réalisation éventuelle d'analyses complémentaires pour affiner l'analyse des contributions par substance et par contributeur ;
- La proposition d'actions visant la réduction des émissions de micropolluants, associées à un calendrier de mise en œuvre et à des indicateurs de réalisation ;
- L'identification des micropolluants pour lesquelles aucune action n'est réalisable compte-tenu soit de l'origine des émissions du micropolluant (ex : levier d'action existant mais uniquement à l'échelle nationale pour les particuliers), soit du coût démesuré de la mesure à mettre en place.

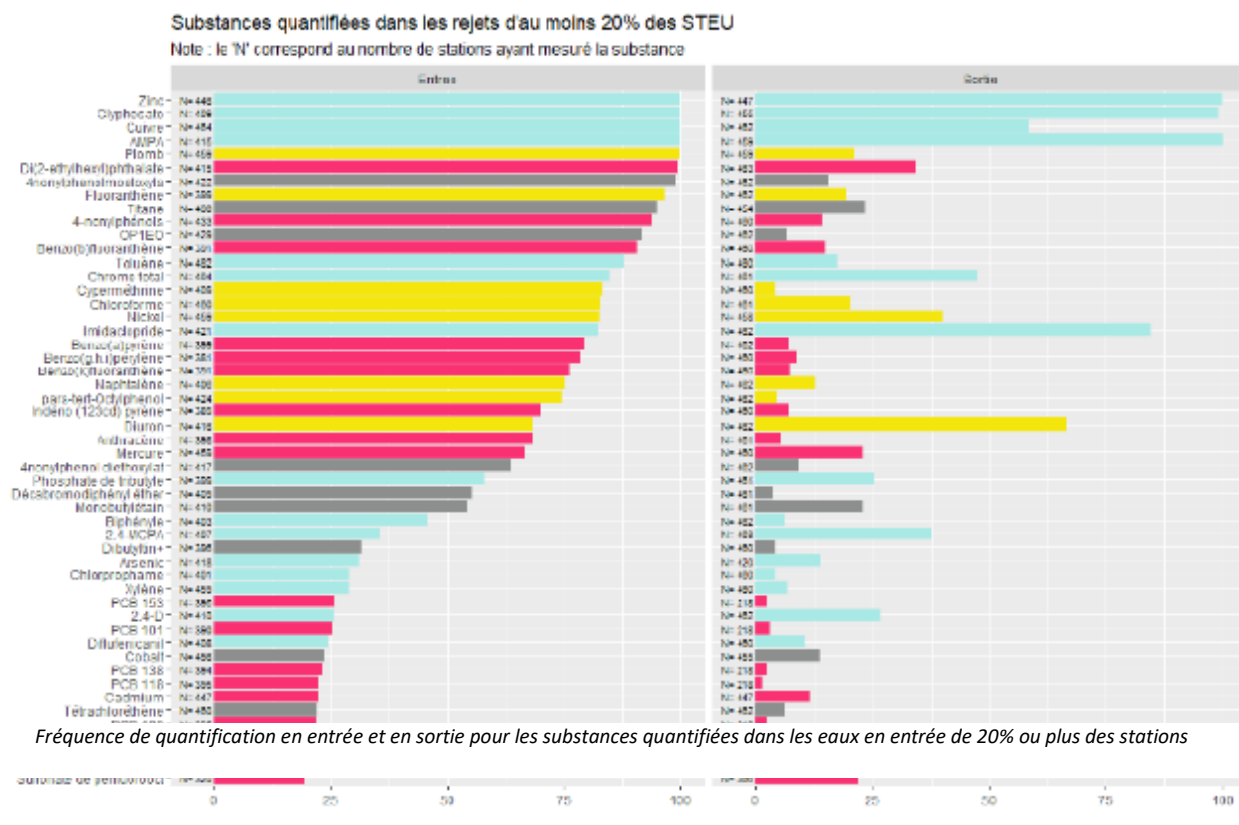
Ce diagnostic est à réaliser dans les 2 ans suivants les campagnes d'analyses de 2018 et 2022.

Une note complémentaire a été publiée en janvier 2022, elle précise les modalités d'application de la note de 2016 avec des préconisations techniques et la nécessité de vérifier la procédure complète, notamment avec des blancs.

Elle fournit également une liste de molécules optionnelles qui pourraient être à analyser en complément des molécules obligatoires de 2016, par décision du préfet dans l'arrêté RSDE de la STEP.



Bilans publiés (INERIS, campagne RSDE STEU 3 2017-2020)



NOTRE EXPERTISE DE PROXIMITE

SAUR peut vous faire bénéficier de son réseau de partenaires sélectionnés pour leurs compétences spécifiques

dans le domaine des micropolluants.

En complément d'une prestation analytique simple, nous vous apporterons par le biais de ce marché de service :

- Un conseil personnalisé et une expertise technique en fonction des résultats obtenus,
- Des interlocuteurs SAUR impliqués, connaissant les installations d'épuration, qui prendront en compte toutes vos
- demandes avec une réactivité reconnue. Nos experts process seront vos interlocuteurs privilégiés pour la bonne conduite de cette prestation.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Garantir le suivi et de la bonne exécution de ce marché.
- Assurer les relations courantes relatives à ce marché avec vos services et la Police de l'Eau.
- Commenter les résultats des rapports d'analyses des micropolluants



LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.

Le recours au recyclage des eaux non conventionnelles, comme les eaux usées traitées, devient une nécessité dans des régions de France où les manques d'eau deviennent chroniques. Il est également mis en œuvre là où l'enjeu est environnemental lorsqu'il s'agit de limiter des rejets d'eaux usées dans un milieu fragile.

Les incitations aux économies d'eau ; sensibilisation du public, amélioration des performances hydriques des usines d'eau potable, réduction des fuites sur les réseaux, etc. sont autant de moyens de limiter la pression sur la ressource. Quand tous ces efforts ont été menés pour

réduire les pertes en eau, le **recours à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT)** devient une alternative d'intérêt, dès lors qu'il n'y a pas de conflit d'usage. En donnant une seconde vie aux eaux usées, la REUT permet de fournir une eau traitée, voire désinfectée, de qualité suffisante pour satisfaire des usages réglementés en France (arrêté de 2010 révisé en 2014) qui sont l'irrigation agricole et l'arrosage d'espaces verts ainsi que des usages non réglementés comme celles à vocation urbaines (nettoyage de voirie, hydrocurage...) et la recharge de nappes. Ces réutilisations peuvent faire l'objet d'expérimentation depuis mars 2022. Parallèlement à ces expérimentations, le Règlement Européen, entré en vigueur depuis 2020, sera mis en application en juin 2023. Il définira de nouvelles règles de REUT communes à tous les Etats membres. Plus sévères que celles de l'arrêté français, elles ne concernent toutefois que les usages agricoles (cf. **synthèse réglementaire en annexe**).

Malgré cette opportunité de réemploi de l'eau, son encadrement réglementaire et l'évolution de celle-ci, cette solution rencontre encore des freins d'ordre économique ou liés à son acceptabilité sociétale.

Pour accompagner les collectivités locales dans leur politique de gestion de l'eau et contribuer au maintien des activités économique, agricole, industrielle et touristique sur les territoires, les solutions techniques existent. Le Groupe Saur propose **une large gamme de procédés tertiaires** répondant aux exigences de sécurité et de qualité sanitaire attendues. Ces technologies d'affinage sont modulaires et s'adaptent à tous les besoins et usages, qu'ils soient agricoles ou urbains.

Sur ce thème, Saur accompagne les collectivités depuis les années 80 avec une accélération des demandes depuis les années 2010 et très significative depuis la sécheresse de l'été 2022.

QUELQUES REFERENCES SAUR SIGNIFICATIVES :

A la Flotte-en-Ré (Charente-Maritime) : la station d'eaux usées urbaines (STEU), d'une capacité de 36 000 EH, délivre chaque année depuis **2011** entre 30 000 et 50 000 m³ d'EUT de qualité A pour **l'irrigation agricole** de 113 ha de cultures de pommes de terre AOC, mais également de maraîchage, de vergers, de grandes cultures et même pour l'arrosage de carrières de clubs hippiques. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en février **2017**.

A Maunon (Morbihan) : la réutilisation des eaux usées traitées a répondu à **un enjeu environnemental** : réduire en période d'étiage le débit du rejet de la STEU dans le milieu naturel fragile soumis à des contraintes environnementales fortes (zones Natura 2000, ZNIEF,...). Grâce à la REUT, la STEU a réduit son impact environnemental depuis **2018** : plus de 30 % de son débit annuel, voire plus de 50 % en période d'étiage, ne sont plus rejetés dans le cours d'eau, Le Doueff.

La REUT mise en place en coordination avec les régulateurs depuis **2008** sur la STEU (5 000 EH) a permis **l'irrigation agricole** de plus de 100 ha de grandes cultures (maïs, blé, colza, prairies). 35 000 m³ d'EUT sont ainsi mis à la disposition des agriculteurs chaque année, avec un volume potentiel de 60 000 m³ par saison. L'arrêté préfectoral REUT obtenu en **février 2021** a fait l'objet d'une instruction de dossier durant 15 mois.

A Saint-Armel (Morbihan) : la mise en œuvre de la REUT sur la STEU (2 000 EH) permet de sécuriser la **production agricole** pour les cultures maraîchères et les grandes cultures. Un projet démarré en octobre 2022 a pour objectif de réduire le risque sanitaire et de sécuriser l'usage malgré la mise en vigueur du Règlement Européen tout en étendant la surface d'irrigation agricole (multipliée par 4) grâce entre autres à la fertirrigation par goutte-à-goutte enterré. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en **mars 2021**.



Au Bono (Morbihan) : la REUT en cours sur la STEU (7 000 EH) a pris le relais en **2018** de la station voisine (Baden) et permet de fournir chaque année jusqu'à 50 000 m³ d'EUT par an pour **l'arrosage du golf** de Baden. L'arrêté préfectoral REUT était en cours d'instruction en **juin 2022**.

A Saint-Gildas-de-Rhuys (Morbihan) : la REUT est en place depuis **2006** sur la STEU (18 000 EH). Elle permet de fournir chaque année 65 000 m³ d'EUT, extensibles à 120 000 m³, pour **l'arrosage du golf** de Rhuys Kerver (20 hectares en REUT). Les travaux de réhabilitation de la filière retardés par la COVID ont entravé l'instruction de l'arrêté préfectoral REUT toujours en cours.

A Narbonne plage (Aude) : la REUT mise en œuvre en 2020 par une REUT BOX de 50 m³/h installée sur la STEU de Narbonne Plage-Gruissan permet **l'irrigation agricole** de 81 ha de vignes (projet d'extension à 180 voire 300 ha) par fertirrigation (démonstrateur R&D IRRRI-ALT'Eau 2013-2021) avec un volume potentiel d'EUT de 61 000 m³/saison. Le contrat de prestation de service SAUR a été remporté en janvier 2022 (Véolia sortant) et la REUT agricole démarrée par Saur au mois de juin de la même année. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en **11/2020**.

UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE AU SERVICE DES COLLECTIVITES

Les **objectifs** de la REUT sont donc de :

- **Préserver** la ressource en eau,
- **Palier** un manque d'eau pouvant être accentué par les changements climatiques en cours,
- **Créer**, développer ou maintenir une activité économique,
- **Protéger** un milieu sensible en améliorant la qualité d'un rejet d'eau traitée,
- **Améliorer** le cadre de vie en favorisant la biodiversité (espaces verts, lutte contre les îlots de chaleur urbain, bassins d'agrément, ...),
- **Encadrer** des usages directs ou indirects existants et améliorer une situation sanitaire,
- **Mettre en lien** différents acteurs économiques, institutionnels et sociaux de son territoire.

Au préalable, les actions définies en amont sur les économies d'eau (usagers, usine eau potable, réseaux...) doivent être optimisés et les contours du besoin, du potentiel, de la disponibilité, et des faisabilités technique, environnementale, économique et sociétale doivent être bien définis.

L'accompagnement par un Bureau d'Etudes spécialisé est d'autant plus utile que la demande est confrontée à un besoin territorial dans le cadre d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et que le dossier peut être complexe à défendre.

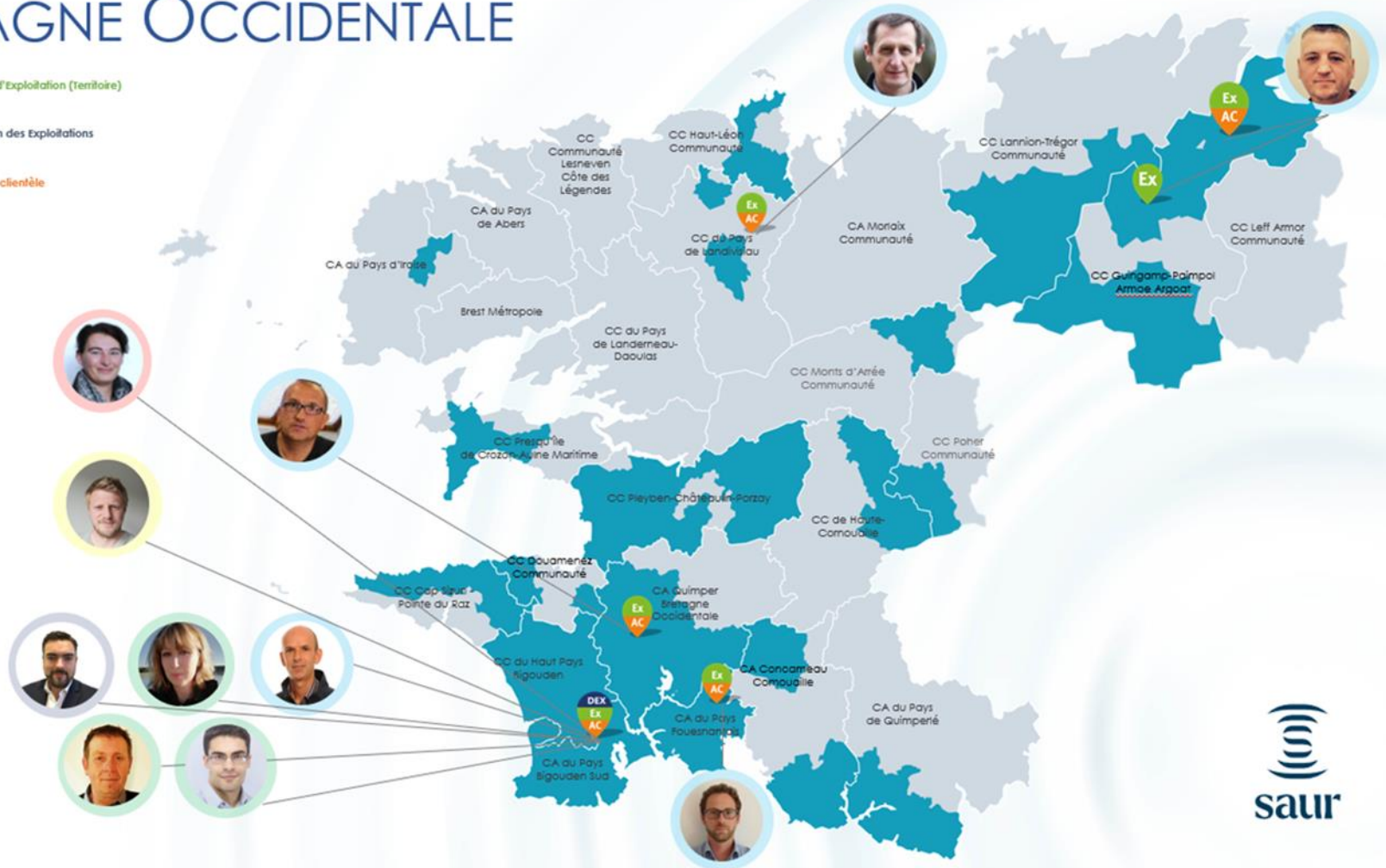
En septembre 2022, le groupe Saur a fourni plus de 1,2 million de m³ d'eaux usées réutilisées sur une dizaine d'installations en France de tailles variables.

A savoir qu'entre 2021 et 2022 ; 3 sites ont obtenu leur arrêté préfectoral REUT : Mauron, Le Bono et St Armel ; toutes 3 situées en Bretagne.

Nos réalisations REUT, éprouvées depuis, à minima, 2006, sont des réussites, des gages de retours d'expériences et d'amélioration qui profiteront à nos projets à venir et dans l'acceptation de cette solution visant à limiter la pression sur la ressource en eau lors de périodes critiques.



BRETAGNE OCCIDENTALE



Direction des Exploitations Bretagne Occidentale Organigramme 2023



Une réactivité maximale en astreinte

Pour améliorer la qualité du service offert, SAUR dispose d'une astreinte de proximité 24h/24 – 7j/7, sur l'ensemble de la région.

Elle mobilise en permanence plus de 25 agents de la Saur (Agents d'Exploitation, Electromécaniciens, Chef de Secteur, Chefs d'Agence, Directeur territorial).

Une assistance technique est disponible au numéro de téléphone indiqué sur la facture (prix d'un appel local **02 77 62 40 00** ; n° d'urgence **02 77 62 40 09**), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour répondre aux urgences techniques et intervenir rapidement en cas d'urgence.

Les principales installations disposent d'une surveillance en continu et sont télégérées. Les données recueillies par ce système permettent de consulter les paramètres essentiels 24h/24.

Le degré de technicité des équipes d'astreintes couplé à leur présence locale et aux moyens dont elles disposent permettent à Saur de rétablir des situations critiques dans des délais très courts.

A DESTINATION DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES

POUR TOUTE DEMANDE D'INTERVENTIONS	22-29ordo@saur.fr
LE SERVICE DEPANNAGE 24H/24	02-77-62-40-09

A DESTINATION DES ABONNES

LE SERVICE CLIENTELE	02-77-62-40-00
LE SERVICE DEPANNAGE 24H/24	02-77-62-40-09



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

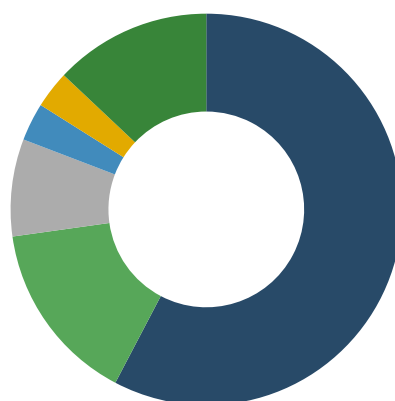
4.

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	17 700
Poste(s) de relevage	29
Linéaire de conduites (Kml)	81,536



Répartition par diamètre



■ Circulaire 200 ■ Circulaire ? ■ Circulaire 160
 ■ Circulaire 150 ■ Circulaire 110 ■ Autres

Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	57,69
Circulaire ?	15,09
Circulaire 160	8,03
Circulaire 150	3,13
Circulaire 110	3,08
Autres	12,97

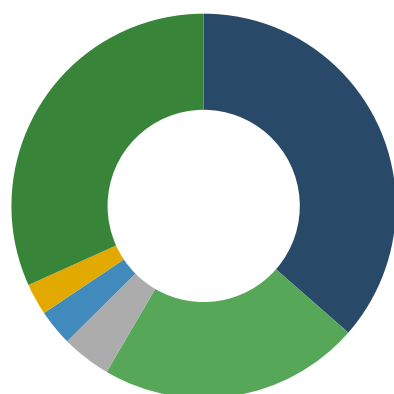
LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2022, le linéaire de canalisations est de 81,536 km.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau



■ Pvc ■ PVC CR8
 ■ Grès ■ Fonte
 ■ Amiante ciment ■ Autres

Matériau	Valeur (%)
Pvc	36,45
PVC CR8	21,97
Grès	4,16
Fonte	3,03
Amiante ciment	2,66
Autres	31,74



LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées et pluviales le cas échéant au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2021	2022	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	3 232	3 301	2,1%

Nombre de clients	2021	2022	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	4 038	4 054	0,4%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



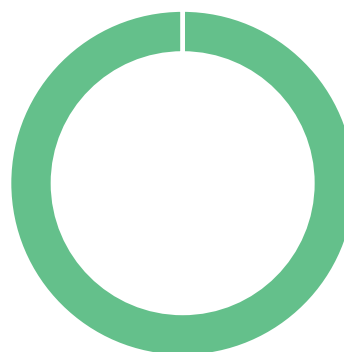
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2021	2022	Evolution
Total de la collectivité	326 328	327 002	0,2%

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2021	2022
Qualité de service	2	0
Facturation encaissement	0	1



- Facturation encaissement
- Qualité de service



BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

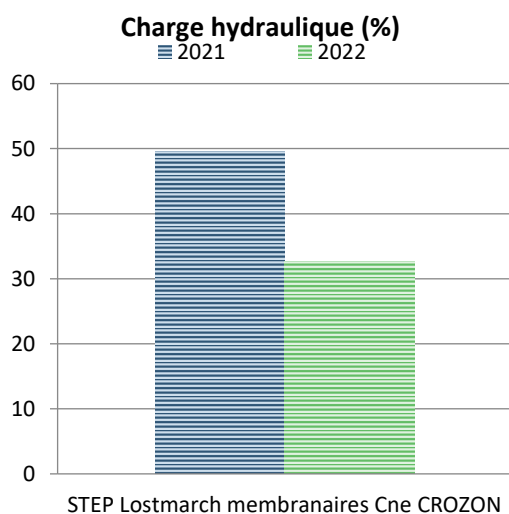
Un regard sur notre activité

LE TRAITEMENT

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

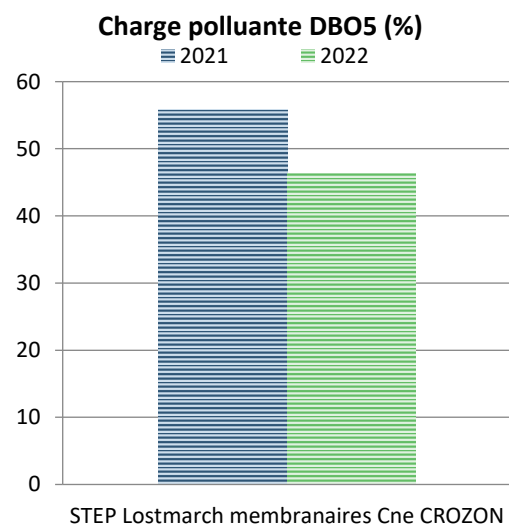
	2021	2022
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	49,54%	32,68%



Charge polluante

Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2021	2022
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	55,88%	46,31%



Les volumes (en m3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2021	2022
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Entrée	506 434	477 006
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Sortie	513 339	478 350

Les consommations

énergétiques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2021	2022
Consommation en KWh	1 218 378	1 105 083

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO₂, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives

-100% de l'énergie consommée sur vos sites est issue d'électricité renouvelable.

Les sites avec des consommations négatives sont des tarifs bleus où la facturation est basée sur des estimations de consommation. Lors de la relève terrain ENEDIS, ces estimations sont régularisées et peuvent être négatives dans les cas où elles ont été fortement surestimées en année n-1.

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



Production de boues (en tMS)

	2021	2022
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	105,52	106,514

Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2021	2022
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Boues traitées évacuées vers compostage	113,475	120,16

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2021	2022
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Refus dégrillage évacué vers décharge	20 000	26 000

Les apports extérieurs (en m3)

		2021	2022
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERE DE VIDANGE CROZON (en m ³)	1 397	1 068

Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020

L'arrêté du 30 avril 2020, pris d'après l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) du 27 mars 2020, a imposé la mise en œuvre systématique d'un traitement hygiénisant avant l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles (dans une certaine mesure) produites durant l'épidémie de Covid-19.

L'ANSES préconisait en avril 2020 cette mesure compte tenu du risque potentiel de présence du virus dans les boues d'épuration et du manque d'études concernant le devenir du potentiel infectieux du virus dans la filière d'assainissement et dans les boues, mais laissait la porte ouverte à une évolution de la réglementation.

L'exigence d'hygiénisation des boues porte sur la mise en œuvre de moyens de traitement et sur l'obtention de résultats analytiques.

- Les moyens de traitement d'hygiénisation reposent sur des couples de temps et température ou sur des couples de temps et de pH ainsi que sur des modalités de suivi d'exploitation renforcées.
- Les résultats reposent sur des analyses de paramètres pathogènes, à la mise en place de la filière de traitement (analyse de caractérisation) et en cours d'exploitation (analyses de suivi). Ces analyses doivent répondre aux **critères d'hygiénisation** prévus par l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 pour les boues ou aux **critères d'hygiénisation** prévus par la norme NFU 44-095 rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 5 septembre 2003 pour le compost.

Les traitements reconnus comme hygiénisant des boues avant retour au sol sont les suivants :

1. Chaulage
2. Compostage
3. Séchage thermique

D'autres filières sont également envisageables, comme le transfert de boues sur une autre step ou encore le stockage.

Cet arrêté concerne :

- Les boues de stations d'épuration urbaine, dont l'épandage est régi par les articles R. 211-25 et suivants du code de l'environnement,
- Les boues produites par des stations d'épuration d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises

à autorisation, lorsqu'elles reçoivent des eaux résiduaires domestiques dans une proportion supérieure à 1 %.

En parallèle, en 2020, un groupe de travail réunissant des expertises en virologie médicale, en microbiologie environnementale, en hydrologie, en modélisation et en mathématiques statistiques a créé le réseau OBEPINE (Observatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées). Ce projet, qui associe les opérateurs privés et publics en charge du traitement des eaux usées, a permis d'acquérir de nouvelles informations sur le virus en 2020.

Des évolutions sont attendues au cours du 1^{er} trimestre 2021 avec prise en compte possible pour la valorisation des boues non hygiénisées :

- Tests PCR OU Détection des coliphages OU Prise en compte des taux d'incidence < 10
- Précisions sur les méthodes d'évaluation du caractère hygiénisé

Les textes de référence

Saisines de l'ANSES

n° 2020-SA-0043 (27 mars 2020) : relatif à une demande en urgence d'appui scientifique et technique sur les risques éventuels liés à **l'épandage de boues d'épuration urbaines** durant l'épidémie de COVID-19

n° 2020-SA-0056 (17 avril 2020) : relative aux risques éventuels liés à **l'épandage de boues d'épuration industrielles** durant l'épidémie de COVID-19

N° 2020-SA-0058 (17 avril 2020) : relative à une demande d'appui scientifique et technique (AST) concernant les risques éventuels liés à l'épandage de **boues compostées conformes à la norme NF U44-095** durant l'épidémie de COVID-19

Circulaires ministérielles :

Instruction MTES-MAA du 2 avril 2020 : relative à la gestion des boues de STEU dans le cadre de la continuité des services d'assainissement pendant la crise COVID-19

Instruction STEP industrielles_vDGPR_sdqspv du 23 avril 2020 : relative à la gestion des boues de step industrielles contenant des eaux-vannes

Arrêté Ministériel

Arrêté du 30 avril 2020 (publié au J le 05/05/20) précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19



LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

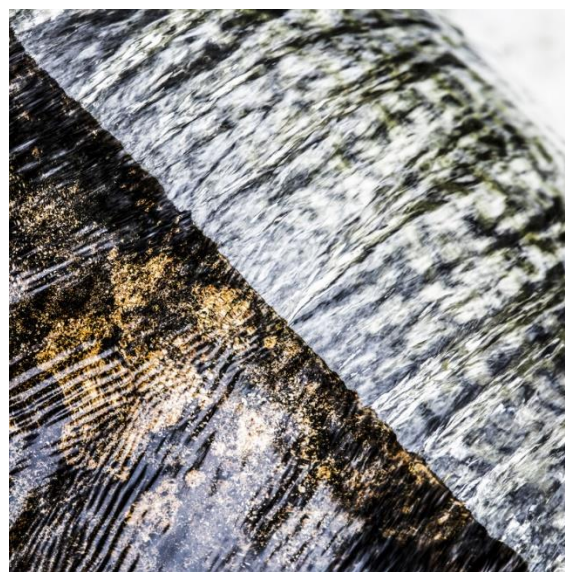
STEP	2021	2022
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	24	24



Conformité des stations d'épurations

STEP	2021	2022	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	66,67%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).





LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2022

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	491,84	100%	120,16 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
1	120,16 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
92	81,533	30	608,1	Non calculé	3 375
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
0,21	0,851	81,533
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	0	2,452	81,533
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)
9 527	3,25	3,14

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2022	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	Nombre d'abonnés raccordés
2,98	35825,76	1 200 222	0	3 301
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m ³)	Montants en Euros des abandons de créances
0	327 002	0
	Données de consolidation	Données de consolidation

A high-angle photograph of a construction worker in a trench. The worker is wearing a green hard hat, an orange high-visibility vest with reflective silver stripes, and blue work pants. They are holding a long, thin metal rod or pipe. Several large black pipes are visible, some secured with red straps. The ground is dark and uneven.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS

	2022
Linéaire hydrocuré avec le camion (ml)	771
Passage caméra (ml)	151
Nombre de débouchage	10
Nettoyage postes de relevage (nombre)	37

D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

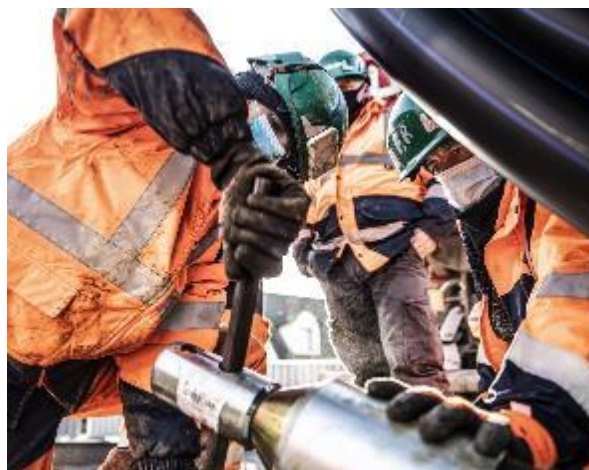
Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.



Les casses sur conduites et sur branchements

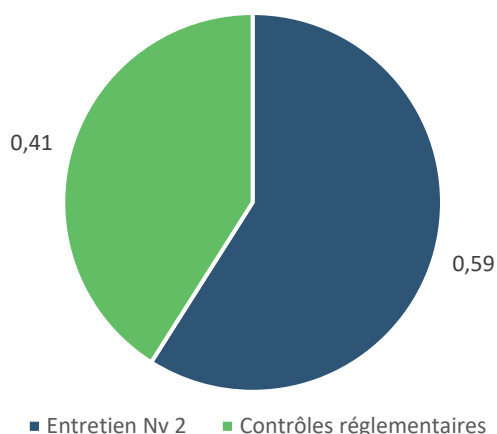
	2021	2022
Casses sur conduites (nombre)	0	0
Casses sur branchements (nombre)	0	0



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2021	2022
Entretien niveau 2	53	36
Contrôles réglementaires	21	25



Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2021	2022
Curatif	48	28
Préventif	5	8

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.





LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

10.

STATION DE LOSTMARC'H

Certains postes de travail nécessitent des adaptations pour la sécurité des agents :

- ▶ Mise en place de barres anti-chutes sur les trappes d'accès du local pompes à marée (Hauteur de vide 3 m)
- ▶ Adaptation d'une échelle mobile à glisser dans des rails pour descendre dans les réacteurs membranaires ; l'utilisation d'une échelle double brin n'est pas sécurisante pour le personnel en cas d'intervention

Le renouvellement des membranes du réacteur 2 a été réalisé fin 2021.

RESEAU

1) Réduction des eaux parasites :

La mise en place d'un **programme de réhabilitation du réseau d'assainissement** à la suite des différentes études et analyses du réseau a été réalisée. Une étude diagnostique finalisée en 2019.

La poursuite des démarches engagées auprès des instances de **l'île Longue** est nécessaire pour réduire, dès l'origine, les problèmes récurrents d'entrées d'eaux parasites et d'eaux de mer (à chaque grand coefficient de marée : 80 à 100 m³/j). La démarche est toujours en cours.

Il est important de prévoir le renouvellement de la conduite de refoulement fonte 300mm du poste du Loch car nous avons eu encore une casse en février 2021.

2) 2 Bassins Tampons sont en études :

- ▶ Sur le PR CES
- ▶ Sur le PR Ménez Gorre

3) Odeurs H2S

Pour donner suite à des problèmes récurrents de mauvaises odeurs sur certaines parties du réseau, au centre-ville et à Morgat entre autres, il a été réalisé un traitement sur le poste de Toul An Trez pour l'été 2021.

Une étude réalisée en parallèle par les sociétés YARA et SAUR montrent également l'impact de la mauvaise qualité des effluents de la base de l'île Longue sur les teneurs en H2S dans le réseau en aval.



LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

SAUR
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2022
(en application du décret du 14 mars 2005)

20/04/2023

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **OUEST**
Centre **BRETAGNE**
Département **FINISTERE**
Collectivité **CROZON-ASST**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2021	Année 2022	Ecart en KEur
PRODUITS		1 140,3	1 339,8	199,4
Exploitation du service	558,8	645,1		
Collectivités et autres organismes publics	498,6	596,2		
Travaux attribués à titre exclusif	52,0	72,5		
Produits accessoires	30,9	25,9		
CHARGES	1 269,1	1 352,0	82,9	
Personnel	117,3	134,0		
Energie électrique	136,4	100,0		
Produits de traitement	28,0	33,5		
Analyses	11,4	8,0		
Sous-traitance, matières et fournitures	192,4	149,2		
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	4,0	7,0		
Autres dépenses d'exploitation	52,3	72,3		
- Télécommunications, poste et télégestion	6,5	5,7		
- Engins et véhicules	14,7	22,2		
- Informatique	19,9	26,6		
- Assurances	2,5	1,8		
- Locaux	9,8	17,5		
- Divers	-1,0	-1,5		
Contribution des services centraux et recherche	56,2	89,7		
Collectivités et autres organismes publics	498,6	596,2		
- Part collectivité	464,6	550,2		
- Autres organismes publics	34,0	46,0		
Charges relatives aux renouvellements	105,5	74,8		
- Pour garantie de continuité du service	64,6	32,4		
- Programme contractuel	40,9	42,3		
Charges relatives investissements du domaine privé	65,1	72,8		
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	1,9	14,5		
RESULTAT AVANT IMPOT	-128,8	-12,3	116,5	
RESULTAT	-128,8	-12,3	116,5	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du
domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 120-021002 -295601 -02 2022120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - o des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,

- des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).

- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.





LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

13.

LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	2010	17 700	Domestique	Station d'épuration - Filière de traitement classique et traitement membranaire	Oui	Non	CROZON

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
CROZON	PR Aire des gens du voyage	6 m³/h	2010	Non	Non
	PR Atlantique	0 m³/h	2015	Oui	Non
	PR Centre de plongée Quai Kador	6 m³/h	1995	Non	Non
	PR Centre nautique Postofort (Hors service)	0 m³/h	2005	Non	Non
	PR de Clouchouren	41 m³/h	2005	Oui	Non
	PR de la route de Dinan	20 m³/h	1998	Oui	Non
	PR de l'Armorique	20 m³/h	1984	Oui	Non
	PR de Lescoat	48 m³/h	2005	Oui	Non
	PR de L'Etang Cne LE FRET	50 m³/h	2005	Oui	Non
	PR de Menez Gorre	47 m³/h	1982	Oui	Non
	PR de Pen ar Ro	33 m³/h	2005	Oui	Non
	PR du CES	40 m³/h	1991	Oui	Non
	PR du Coadic	47 m³/h	2005	Oui	Non
	PR du Menhir	11 m³/h	2000	Oui	Non
	PR du Portzic	20 m³/h	1991	Oui	Non
	PR Gymnase du collège	6 m³/h	1995	Non	Non
	PR Hent Poraon	0 m³/h	2014	Oui	Non
	PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	33 m³/h	2005	Oui	Non
	PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	43 m³/h	2005	Oui	Non
	PR Kerbasguen	11 m³/h	2009	Oui	Non
	PR Lamboezer	8 m³/h	2014	Oui	Non
	PR Port du Fret	42 m³/h	2004	Oui	Non
	PR Postofort	8 m³/h	2014	Oui	Non
	PR Rue des Déportés n°1	-	2019	Oui	Non
	PR Rue des Déportés n°2	-	2019	Oui	Non
	PR+BT A1 Loch Bassin Tampon de 80m3	175 m³/h	1982	Oui	Non
	PR+BT A1 Postolonnec Bassin Tampon 60m3	30 m³/h	2014	Oui	Non
	PR+BT A1 Toul An Trez bassin tampon de 340m3	144 m³/h	2012	Oui	Non
	PR+BT R1 Trélanec Bassin Tampon 40m3	25 m³/h	2014	Oui	Non

LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2022, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 81,536 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire 150	929	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	1238	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres ?	199	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	10114	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 125	105	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 150	1393	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 160	28	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	6514	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 250	40	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 300	516	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 350	191	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Sans objet ?	12	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire ?	19	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 250	14	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 160	44	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 200	3123	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 250	36	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 200	6	Gravitaire	Eaux usées
Polypropylène	Circulaire 200	366	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire ?	1554	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	18	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 150	58	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	2682	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	17941	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 250	83	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 400	1119	Gravitaire	Eaux usées
Pvc CR16	Circulaire 160	7	Gravitaire	Eaux usées
Pvc CR16	Circulaire 200	800	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire ?	281	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 160	358	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	17050	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 250	148	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 315	21	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Sans objet ?	53	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	339	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 125	302	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 160	3214	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 180	487	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 75	118	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 90	139	Refoulement	Eaux usées
Autres	Sans objet ?	100	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 250	503	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 300	1951	Refoulement	Eaux usées
Grès	Circulaire 160	189	Refoulement	Eaux usées

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 180	575	Refolement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 63	297	Refolement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	2510	Refolement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	1454	Refolement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 140	362	Refolement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 150	174	Refolement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	26	Refolement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 75	1123	Refolement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	613	Refolement	Eaux usées
Total		81 536		

Répartition par commune

COMMUNE	Longueur (ml)		
	Gravitaire	Refolement	Total
CROZON	67 060	14 476	81 536

Répartition par matériau, diamètre et âge

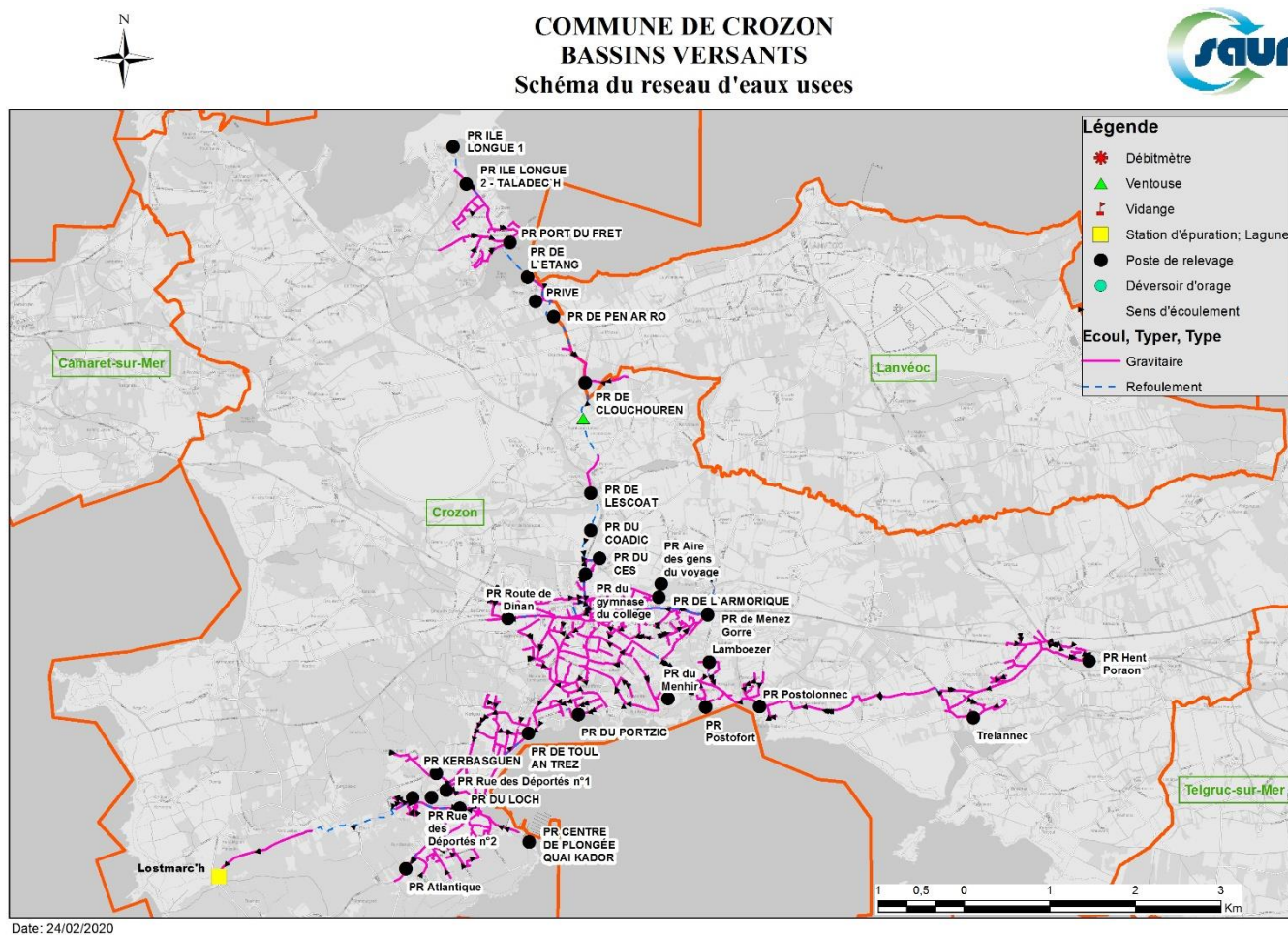
Ecoulement	Matériau	Diamètre	Inconnu	<1930	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1999	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2022	Linéaire Total (ml)
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 150	29	554									583
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 150	46					54	246				346
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 200	19	1 218									1 238
Gravitaire	Béton non armé	Circulaire ?						19					19
Gravitaire	Fonte	Circulaire 250		14									14
Gravitaire	Grès	Circulaire 160								44			44
Gravitaire	Grès	Circulaire 200								900	1 617		2 517
Gravitaire	Grès	Circulaire 200								602			602
Gravitaire	Grès	Circulaire 250								36			36
Gravitaire	Inconnu	Autres 0		131									131
Gravitaire	Inconnu	Autres ?	294										294
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 0	318	7 532						100	72		8 023
Gravitaire	Inconnu	Circulaire ?	1 259	111				667	48				2 086
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 125	41					64					105
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 150		522									522
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 150						748	49				797
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 150 x 150						74					74
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 160	7							20			28
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 200		1 845				393		32			2 270
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 200	211	411			510	1 982	317	824			4 255
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 250		40									40
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 300		516									516
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 350		191									191
Gravitaire	Inconnu	Sans objet 0									12		12
Gravitaire	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 200									6		6
Gravitaire	Polypropylène	Circulaire 200									366		366
Gravitaire	Pvc	Circulaire 0	1 144										1 144

Ecoulement	Matériau	Diamètre	Inconnu	<1930	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1999	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2022	Linéaire Total (ml)
Gravitaire	Pvc	Circulaire ?	410										410
Gravitaire	Pvc	Circulaire 125								18			18
Gravitaire	Pvc	Circulaire 150	58										58
Gravitaire	Pvc	Circulaire 160	331						39	254			624
Gravitaire	Pvc	Circulaire 160	225					52	1 718				1 994
Gravitaire	Pvc	Circulaire 200	454						509	8 949			9 911
Gravitaire	Pvc	Circulaire 200	752					37	5 557	1 421	16	146	7 928
Gravitaire	Pvc	Circulaire 250								79	4		83
Gravitaire	Pvc	Circulaire 400							505				505
Gravitaire	Pvc	Circulaire 400								599			599
Gravitaire	Pvc CR16	Circulaire 160									6		6
Gravitaire	Pvc CR16	Circulaire 200									507		507
Gravitaire	Pvc CR16	Circulaire 200									294		294
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 0	52										52
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 160								188	170		358
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 200	46							1 622	14 386		16 053
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 200								239	732		971
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 250									148		148
Gravitaire	PVC CR8	Circulaire 315									21		21
Gravitaire	PVC CR8	Sans objet 0									53		53
Refoulement	Fonte	Circulaire 250		503									503
Refoulement	Fonte	Circulaire 300		1 951									1 951
Refoulement	Grès	Circulaire 160								189			189
Refoulement	Inconnu	Circulaire 0	206	153									358
Refoulement	Inconnu	Circulaire 75							50				50
Refoulement	Inconnu	Circulaire 90								139			139
Refoulement	Inconnu	Sans objet 0									100		100
Refoulement	Polyéthylène	Circulaire 125								302			302
Refoulement	Polyéthylène	Circulaire 160								1 769			1 769
Refoulement	Polyéthylène	Circulaire 160								1 011			1 011
Refoulement	Polyéthylène	Circulaire 180								487			487
Refoulement	Polyéthylène	Circulaire 75								68			68
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 180									575		575
Refoulement	Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 63									297		297
Refoulement	Pvc	Circulaire 110	800								676		1 477
Refoulement	Pvc	Circulaire 110							1 033				1 033
Refoulement	Pvc	Circulaire 125									1 454		1 454
Refoulement	Pvc	Circulaire 140								362			362
Refoulement	Pvc	Circulaire 150	174										174
Refoulement	Pvc	Circulaire 160									26		26
Refoulement	Pvc	Circulaire 75									1 123		1 123
Refoulement	Pvc	Circulaire 90							342	271			613
Refoulement	Résine armée	Circulaire 160		434									434

Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Vanne	2
Ventouse	3
Chambre de détente	6
Tampons	1563

Schéma de fonctionnement :



CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2018	2019	2020	2021	2022
PR Atlantique Cne CROZON	592	740	875	664	571
PR Centre de plongée Quai Kador Cne CROZON	- 1 544	- 1 431	36	125	119
PR de Clouchouren Cne CROZON	9 033	11 738	19 463	6 646	5 985
PR de la route de Dinan Cne CROZON	763	766	737	628	687
PR de l'Armorique Cne CROZON	1 774	1 925	2 929	1 956	1 635
PR de Lescoat Cne CROZON	27 289	27 998	23 447	18 641	12 967
PR de L'Etang Cne LE FRET	24 764	23 654	25 081	22 384	25 343
PR de Menez Gorre Cne CROZON	30 577	22 179	23 624	16 739	15 384
PR de Pen ar Ro Cne CROZON	22 775	11 746	10 998	8 243	8 829
PR du CES Cne CROZON	20 119	22 261	19 166	13 116	11 698
PR du Coadic Cne CROZON	34 833	33 624	42 348	21 632	18 674
PR du Menhir Cne CROZON	274	453	480	441	451
PR du Portzic Cne CROZON	520	479	809	521	520
PR Hent Poraon Cne CROZON	1 819	820	888	684	484
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	5 791	5 756	6 793	5 933	5 753
PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	7 337	7 592	9 021	6 388	7 472
PR Kerbasguen Cne CROZON	1 302	2 102	766	791	843
PR Lamboezer Cne CROZON	581	702	702	742	520
PR Port du Fret Cne CROZON	5 083	5 592	6 368	4 363	4 425
PR Postofort Cne CROZON	1 890	2 441	1 966	1 714	1 792
PR Rue des Déportés n°1 Cne CROZON	0	4 376	- 3 434	683	667
PR Rue des Déportés n°2 Cne CROZON	0	2 361	- 1 051	753	479
PR+BT A1 Loch Cne CROZON Bassin Tampon de 80m3	145 312	143 068	140 756	125 748	121 265
PR+BT A1 Postolonnec Cne CROZON Bassin Tampon 60m3	50 639	50 598	46 110	49 268	36 064
PR+BT A1 Toul An Trez Cne CROZON bassin tampon de 340m3	66 044	51 754	55 339	41 716	35 880
PR+BT R1 Trélanec Cne CROZON Bassin Tampon 40m3	26 232	26 299	23 302	20 231	17 588
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	946 922	926 929	906 192	847 628	768 988
Total	1 430 721	1 386 522	1 363 711	1 218 378	1 105 083

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.

Les sites avec des consommations négatives sont des tarifs bleus où la facturation est basée sur des estimations de consommation. Lors de la relève terrain ENEDIS, ces estimations sont régularisées et peuvent être négatives dans les cas où elles ont été fortement surestimées en année n-1.



LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
CROZON	3 127	3 161	3 213	3 232	3 301	2 ,1%

Les clients par commune

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
CROZON	3 907	3 943	4 002	4 038	4 054	0,4%

Les volumes consommés par commune

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
CROZON	355 015	336 995	338 081	326 328	327 002	0,2%

Les consommations par tranche

Les clients par tranche

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2022	Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
CROZON	4 054	3 906	143	4	1
Répartition (%)	-	96,35	3,53	0,10	0,02
Total	4 054	3 906	143	4	1

Les volumes consommés par tranche

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2022	Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
CROZON	327 002	171 550	87 394	65 645	2 413
Consommation moyenne par TYPE de branchement	80,66	43,92	611,15	16 411,25	2 413

LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : Rue Teilhard de Chardin- ZA Sequer nevez
29120 PONT L ABBE
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Téléphone : 02 77 62 40 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

Dépannage 24h/24 : 02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2023

Courrier : TSA 99103
29129 PONT L'ABBE CEDEX

Référence à rappeler

43

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

COMMUNE DE CROZON

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	86,71 €
Consommation TTC	303,88 €
Total facture TTC	390,59 €
	390,59 €

soit 0,0025 €/Litre

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
CROZON						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN

FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	335,87 € HT 369,47 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale	07-2022 / 06-2023					33,75	10,00
Abonnement part SAUR	07-2022 / 06-2023					45,07	10,00
Consommation part Communale	07-2022 / 06-2023		120	0,9900	118,80		10,00
Consommation part SAUR	07-2022 / 06-2023		120	1,1521	138,25		10,00

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	19,20 € HT 21,12 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	07-2022 / 06-2023		120	0,1600	19,20		10,00

Total Facture	390,59 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 355,07 €
TVA sur les débits : 35,52 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vos Contacts :

Accueil : Rue Teilhard de Chardin- ZA Sequer nevez
29120 PONT L ABBE
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Téléphone : 02 77 62 40 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

Dépannage 24h/24 : 02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2022

Courrier : TSA 99103
29129 PONT L'ABBE CEDEX

Référence à rappeler

43

**DESTINATAIRE
DE LA FACTURE**

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

COMMUNE DE CROZON

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	83,32 €	
Consommation TTC	293,84 €	soit 0,0024 €/Litre
Total facture TTC	377,16 €	
	377,16 €	

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation	Information
	Numéro	Diamètre				m3	
CROZON						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		323,67 € HT	356,04 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale		07-2021 / 06-2022						33,25	10,00
Abonnement part SAUR		07-2021 / 06-2022						42,49	10,00
Consommation part Communale		07-2021 / 06-2022			120	0,9800	117,60		10,00
Consommation part SAUR		07-2021 / 06-2022			120	1,0861	130,33		10,00

				Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics				m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)					120	0,1600	19,20		10,00

Total Facture	377,16 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 342,87 €
TVA sur les débits : 34,29 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Note de calcul de révision du prix

Référence client sur tiers : ETABLISSEMENT MILITAIRE DE L'ILE LONGUE (0430020248)

n.r. = non assuefetti à la redevance

Référence client sur tiers Autre

n.r.= non assujetti à la redevance

n.r. = non assujetti à la redevance		Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	
Valeur	38,99	45,07							

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix Formule de révision : $0,15 + 0,37 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTe} + 0,18 \times 1771242Y / 1771242Y_0 + 0,16 \times \text{MIM}862010 / \text{MIM}862010_0 + 0,11 \times \text{FSD}2 / \text{FSD}2_0 + 0,03 \times \text{TP}10\text{a}2010 / \text{TP}10\text{a}2010_0$ $k = 0,15 + 0,37 \text{ ICHT-E} / \text{ICHT-E}_0 + 0,18 \text{ E} / \text{E}_0 + 0,16 \text{ Im} / \text{Im}_0 + 0,11 \text{ FSD}2 / \text{FSD}2 + 0,03 \text{ TP}10\text{a} / \text{TP}10\text{a}_0$ Applications des indices : Valeur connue K intermédiaire : 1,15661	
--	--

Détail du calcul du coefficient de variation					
Résultat=0,15+0,37xICHTEo/ICHTEo+0,18x1771242Y/1771242Yo+0,16xMIM862010/MIM862010o+0,11xFSD2/FSD2o+0,03xTP10A2010/TP10A2010o					
.	0,15				0,150000000
.	+ 0,37	x	122,7 / 109,8		+ 0,413469945
.	+ 0,18	x	140,4251 / 117,24		+ 0,215596366
.	+ 0,16	x	1,4235 / 1,1163		+ 0,204031174
.	+ 0,11	x	160,6 / 126,6		+ 0,139541864
.	+ 0,03	x	118,8 / 106,8		+ 0,033370787
.					
.					1.156010136

Référence client sur tiers		Tranches						
		[1 , 200]		[201 , 500]		501 - Maximum		Prix de base
Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	
Autre	0.9066	1.1521	1.4465	1.6722	1.5065	1.7415	n.r.	n.r.

[illegible]

Référence client sur tiers		Tranches						
		[1 , 200]		[201 , 500]		501 - Maximum		
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
SARL ER CONCEPT (00404500729)	n.p.	n.p.	1.446,5	1.672,2	1.506,5	1.741,5	n.p.	n.p.



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	74,73%	12
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		60,93	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		81,533	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	97,44%	15
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		79,44	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		81,533	
Total Partie B :		27	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	14,7%	0
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		11,98	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		81,533	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Total Partie C :		50	
VALEUR DE L'INDICE		92	

P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	NON	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	NON	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	NON	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	NON	0
Note		30	

A high-angle photograph of a construction worker in a trench. The worker is wearing a green hard hat, an orange high-visibility vest with reflective silver stripes, and blue work pants. They are holding a long, thin metal rod or pipe. Several large black pipes are visible, some secured with red straps. The ground is dark and uneven.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire curé (ml)
CROZON	771

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
CROZON	31/03/22	4 chemin du Fort du Kador	771

Synthèse de l'hydrocurage curatif réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
CROZON	Curage EU	4	0
	Débouchage Hydro EU	2	0
	Débouchage Rior Branchement	1	0
	Débouchage Rior EU	3	0
Total		10	0

Détail de l'hydrocurage curatif réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
CROZON	01/03/22	68 Rue de l'Atlantique
	17/12/22	58 rue de l'Atlantique
	19/07/22	37 rue de Poulpatré
	20/09/22	16 rue Louis Pasteur
	23/08/22	58 rue du Cap de la Chèvre
	25/02/22	35b Rue du Menhir

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
CROZON	151

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
CROZON	12/05/22	Rue du Porzic	151

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
CROZON	37

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
CROZON	01/04/22	PR de Clouchouren
	01/04/22	PR de l'Armorique

Commune	Date	Adresse
CROZON	01/04/22	PR de Lescoat
	01/04/22	PR de Pen ar Ro
	01/04/22	PR du Coadic
	01/04/22	PR Ile Longue 1 Cne LE FRET
	01/04/22	PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET
	01/04/22	PR Kerbasguen
	01/09/22	PR de Menez Gorre
	05/07/22	PR+BT A1 Toul An Trez
	06/04/22	PR+BT A1 Loch
	06/09/22	PR Kerbasguen
	13/04/22	PR du Menhir
	13/04/22	PR du Portzic
	13/04/22	PR Hent Poraon
	13/04/22	PR Lamboezer
	13/04/22	PR Postofort
	13/04/22	PR Rue des Déportés n°1
	13/04/22	PR Rue des Déportés n°2
	13/04/22	PR+BT A1 Postolonnec
	13/04/22	PR+BT R1 Trélanec
	15/03/22	PR de L'Etang Cne LE FRET
	18/07/22	PR de Menez Gorre
	22/07/22	PR Kerbasguen
	22/09/22	PR Aire des gens du voyage
	22/09/22	PR Atlantique
	22/09/22	PR de la route de Dinan
	22/09/22	PR de l'Armorique
	22/09/22	PR du CES
	22/09/22	PR du Portzic
	22/09/22	PR Postofort
	23/03/22	PR Atlantique
	23/03/22	PR de la route de Dinan
	24/03/22	PR du CES
	28/09/22	PR+BT A1 Loch
	30/03/22	PR+BT A1 Toul An Trez
	31/03/22	PR de Menez Gorre

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
CROZON	05/01/22	13 Rue de Poulpatre
	06/04/22	45 Rue Alsace-Lorraine
	22/07/22	2b Allée de Rulianec
	08/08/22	Morgat

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
CROZON	27	8	35
LANVEOC	1	0	1
Total	28	8	36

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
CROZON	STEP Lostmarch membranaires	TAMISEURS	04/01/22	Curatif
	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 1	13/01/22	Curatif
	PR de Menez Gorre	Télésurveillance	20/01/22	Curatif
	PR du CES	Télésurveillance	20/01/22	Curatif
	PR+BT A1 Toul An Trez bassin tampon de 340m3	Armoire électrique	11/02/22	Curatif
	STEP Lostmarch membranaires	Ventilateur	28/02/22	Curatif
	PR de L'Etang Cne LE FRET	Tuyauterie Tout Type	15/03/22	Curatif
	PR de Pen ar Ro	Coffret Electrique	11/04/22	Curatif
	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 3	14/04/22	Préventif
	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 1	14/04/22	Préventif
	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 2	14/04/22	Préventif
	PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	Télésurveillance	15/04/22	Curatif
	PR du Coadic	Pompe N°2	27/04/22	Curatif
	PR de Pen ar Ro	Pompe N°2	01/06/22	Curatif
	STEP Lostmarch membranaires	Vis convoyeuse-compacteuse	17/06/22	Curatif
	STEP Lostmarch membranaires	Pompe alimentation	27/07/22	Curatif
	STEP Lostmarch membranaires	Vanne régul étage bas membranaire N°2	02/08/22	Curatif
	STEP Lostmarch membranaires	Variateur marée N°2	25/08/22	Curatif
	PR Gymnase du collège	Armoire électrique	02/09/22	Curatif
	PR Kerbasguen	Tuyauterie divers	06/09/22	Curatif
	STEP Lostmarch membranaires	Lot tuyauterie	14/09/22	Curatif
	STEP Lostmarch membranaires	Preleveur sortie	28/09/22	Préventif
	PR+BT A1 Toul An Trez bassin tampon de 340m3	Armoire électrique	29/09/22	Curatif
	STEP Lostmarch membranaires	Compresseur air 2	18/10/22	Curatif
CROZON	STEP Lostmarch membranaires	Compresseur air 1	19/10/22	Préventif
	STEP Lostmarch membranaires	Compresseur air 2	19/10/22	Préventif
	PR Gymnase du collège	Armoire électrique	20/10/22	Curatif
	STEP Lostmarch membranaires	Pompe alimentation	24/10/22	Curatif
	PR Kerbasguen	Pompe 2	24/10/22	Curatif
	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 3	24/11/22	Préventif
	STEP Lostmarch membranaires	Surpresseur 1	25/11/22	Préventif
	STEP Lostmarch membranaires	Pont brosse N°1 (bassin central)	08/12/22	Curatif
	STEP Lostmarch membranaires	Module membranaire 1	20/12/22	Curatif
	PR Port du Fret	Télésurveillance	27/12/22	Curatif

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
CROZON	STEP Lostmarch membranaires	Pompe alimentation polymere 1	30/12/22	Curatif
LANVEOC	PR de Clouchouren	Coffret Electrique	08/11/22	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
CROZON	PR Gymnase du collège	PR Gymnase du collège	01/09/22
	PR+BT A1 Loch Bassin Tampon de 80m3	PR+BT A1 Loch	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	STEP Lostmarch membranaires	01/09/22
	PR Centre nautique Postofort (Hors service)	PR Centre nautique Postofort (Hors service)	02/09/22

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
CROZON	PR+BT A1 Loch Bassin Tampon de 80m3	2 Rails	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Pied de potence- Fosse de consigne	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Potence	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Pied de potence	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	1/5/10Pied de potence- Bassin d'aération extérieur	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Pied de potence	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Pied de potence	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Palonnier n°1	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Palonnier n°2	01/09/22
CROZON	STEP Lostmarch membranaires	Lot 3 rails de levage	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Rail avec chaine	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Pied de potence	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Pied de potence + palan- Silo à boues	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Pied de potence	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Pied de potence- Poste intermédiaire	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Pied de potence- Tamiseur	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Pied de potence	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Pied de potence	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Potence mobile	01/09/22
	STEP Lostmarch membranaires	Transpalette	01/09/22
LANVEOC	PR de Clouchouren	Pied de potence	01/09/22

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel : Un **Programme Contractuel de Renouvellement** correspond à un engagement du Déléataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel : Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

La garantie pour la continuité de service : Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Les tableaux reprennent ci-après les opérations de renouvellement :

2236000001 - SYNDICAT MIXTE DES SOURCES DE KERLOAZEC - EAU Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2034 - Clause de renouvellement : G+P Renouvellement Réalisé en programme au : 27/02/2023	Code Matériel	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Description Opération	Type Renouvellement	Date réalisation
29042PR00010 - PR de L'Etang Cne LE FRET / PSB00052116 - Pompe N°2	PSB00052116	Pompe N°2	Programmé au contrat	Modification PRG courrier du 02/11/2021	TOTAL	01/01/2022
29042PR00006 - PR du Coadic Cne CROZON / PSB00053559 - Pompe N°2	PSB00053559	Pompe N°2	Programmé au contrat	Modification PRG courrier du 14/03/2022	TOTAL	08/07/2022
29042PR00018 - PR de Menez Gorre Cne CROZON / PCS00022248 - Pompe de surface verticale N°1	PCS00022248	Pompe de surface verticale N°1	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	08/08/2022
29042PR00017 - PR+BT A1 Toul An Trez Cne CROZON / PSB00051254 - Pompe n°2	PSB00051254	Pompe n°2	Programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	14/10/2022
29042SE00001 - STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / PGA00002987 - Pompe reprise boues	PGA00002987	Pompe reprise boues	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	29/11/2022
29042SE00001 - STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / PGA00002919 - Pompe alimentation polymere 1	PGA00002919	Pompe alimentation polymere 1	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	20/01/2022
29042SE00001 - STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / PGA00002988 - Pompe alimentation	PGA00002988	Pompe alimentation	Non programmé au contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	27/07/2022

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Année de Réalisation
PR Gymnase du collège Cne CROZON	Armoire électrique	Renouvelle ment complet du matériel	2 4 00														2011
PR Gymnase du collège Cne CROZON	Pompe	Renouvelle ment complet du matériel	1 8 00														2010
PR Centre nautique Postofort Cne CROZON (Hors service)	Pompe N°1	Renouvelle ment complet du matériel							1 8 00								2012
PR Centre nautique Postofort Cne CROZON (Hors service)	Pompe N°2	Renouvelle ment complet du matériel							1 8 00								2017
PR Complexe sportif Cne CROZON	Armoire electrique	Renouvelle ment complet du matériel	2 4 00														2010
PR Complexe sportif Cne CROZON	Pompe	Renouvelle ment complet du matériel	1 8 00														2010
PR du Coadic Cne CROZON	Télésurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel						2 4 00									2010
PR du Coadic Cne CROZON	Coffret Electrique	Renouvelle ment complet du matériel											3 5 00				2017
PR du Coadic Cne CROZON	Pompe N°2	Renouvelle ment complet du matériel								4 8 00							2011
PR du Coadic Cne CROZON	Pompe N°2	Renouvelle ment complet du matériel													4 8 00		2022
PR du Coadic Cne CROZON	Pompe N°1	Renouvelle ment complet du matériel								4 8 00							2011
PR de Lescoat Cne CROZON	Ballon Sous Pression	Renouvelle ment complet du matériel						800									2015
PR de Lescoat Cne CROZON	Télésurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel						2 4 00									2010
PR de Lescoat Cne CROZON	Coffret Electrique	Renouvelle ment complet du matériel											3 2 00				2017

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Année de Réalisation
PR de Lescoat Cne CROZON	Pompe N°2	Renouvelle ment complet du matériel								3 4 00							2015
PR de Lescoat Cne CROZON	Pompe N°1	Renouvelle ment complet du matériel											3 4 00				2018
PR de Clouchour en Cne CROZON	Télésurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel						2 4 00									2010
PR de Clouchour en Cne CROZON	Coffret Electrique	Renouvelle ment complet du matériel											3 2 00				2020
PR de Clouchour en Cne CROZON	Pompe N°2	Renouvelle ment complet du matériel								3 5 00							2017
PR de Clouchour en Cne CROZON	Pompe N°1	Renouvelle ment complet du matériel								3 5 00							2017
PR de Pen ar Ro Cne CROZON	Ballon Sous Pression	Renouvelle ment complet du matériel						800									2015
PR de Pen ar Ro Cne CROZON	Mise en place d'un débitmètre refoulement PR	Renouvelle ment complet du matériel									3 9 90						2019
PR de Pen ar Ro Cne CROZON	Télésurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel						2 4 00									2010
PR de Pen ar Ro Cne CROZON	Coffret Electrique	Renouvelle ment complet du matériel											3 2 00				2019
PR de Pen ar Ro Cne CROZON	Pompe N°2	Renouvelle ment complet du matériel								3 4 00							2017
PR de Pen ar Ro Cne CROZON	Pompe N°1	Renouvelle ment complet du matériel								3 4 00							2017
PR de Pen ar Ro Cne CROZON	Adaptation tuyauterie nouveau PR	Renouvelle ment complet du matériel									4 7 30						2020
PR de L'Etang Cne LE FRET	Ballon Sous Pression	Renouvelle ment complet du matériel						800									2015
PR de L'Etang Cne LE FRET	Télésurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel						2 4 00									2010
PR de L'Etang Cne LE FRET	Coffret Electrique	Renouvelle ment complet du matériel											3 2 00				2018

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Année de Réalisation
PR de L'Etang Cne LE FRET	Pompe N°1	Renouvelle ment complet du matériel											3 1 00				2015
PR de L'Etang Cne LE FRET	Pompe N°2	Renouvelle ment complet du matériel												3 17 0			2022
PR de L'Etang Cne LE FRET	Pompe N°2	Renouvelle ment complet du matériel								3 1 00							2011
PR Port du Fret Cne CROZON	Télesurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel						2 4 00									2010
PR Port du Fret Cne CROZON	Coffret Electrique	Renouvelle ment complet du matériel											3 2 00				2017
PR Port du Fret Cne CROZON	Pompe N°1	Renouvelle ment complet du matériel								2 4 97							2017
PR Port du Fret Cne CROZON	Pompe N°2	Renouvelle ment complet du matériel								2 4 96							2017
PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	Télesurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel						2 4 00									2010
PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	Coffret Electrique	Renouvelle ment complet du matériel											3 4 00				2017
PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	Pompe N°2	Renouvelle ment complet du matériel								2 6 00							2013
PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	Pompe N°1	Renouvelle ment complet du matériel								2 6 00							2011
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	Débitmètre	Renouvelle ment complet du matériel						3 2 00									2015
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	Préleveur	Renouvelle ment complet du matériel						3 4 00									2015
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	Télesurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel						2 4 00									2010
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	Coffret Electrique	Renouvelle ment complet du matériel											3 4 00				2017

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Année de Réalisation
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	Pompe N°2	Renouvelle ment complet du matériel								2 4 96							2017
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	Pompe N°1	Renouvelle ment complet du matériel								2 4 97							2017
PR du CES Cne CROZON	Echelle en aluminium	Renouvelle ment complet du matériel							420								2016
PR du CES Cne CROZON	Trappe de visite en acier	Renouvelle ment complet du matériel							450								2016
PR du CES Cne CROZON	Poires de niveau (x3)	Renouvelle ment complet du matériel	600														2010
PR du CES Cne CROZON	Télésurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel								2 4 00							2010
PR du CES Cne CROZON	Armoire électrique	Renouvelle ment complet du matériel	3 8 00														2010
PR du CES Cne CROZON	Pompe n°2	Renouvelle ment complet du matériel										2 1 04					2013
PR du CES Cne CROZON	Pompe n°1	Renouvelle ment complet du matériel											2 1 04				2016
PR du CES Cne CROZON	Vanne manuelle à opercule de refoulement n°1	Renouvelle ment complet du matériel							190								2016
PR du CES Cne CROZON	Vanne manuelle à opercule de vidange	Renouvelle ment complet du matériel							190								2016
PR du CES Cne CROZON	Vanne manuelle à opercule de refoulement n°2	Renouvelle ment complet du matériel							190								2016
PR du CES Cne CROZON	Clapet de non retour à boule de refoulement n°1	Renouvelle ment complet du matériel							260								2016
PR du CES Cne CROZON	Clapet de non retour à boule de refoulement n°2	Renouvelle ment complet du matériel							260								2016
PR du CES Cne CROZON	Robinetterie, Tuyaerie	Renouvelle ment complet du matériel							1 2 00								2016

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Année de Réalisation
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Ballon Pompage de refoulement	Renouvelle ment complet du matériel				7 5 00											2013
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Echelle en aluminium	Renouvelle ment complet du matériel	450														2013
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Serrurerie	Renouvelle ment complet du matériel	1 1 00														2010
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Trappe de visite	Renouvelle ment complet du matériel	1 0 00														2010
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Poires de Niveau	Renouvelle ment complet du matériel	140														2011
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Convecteur	Renouvelle ment complet du matériel	300														2010
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Automate	Renouvelle ment complet du matériel						4 1 00									2010
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Télésurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel	2 4 00														2010
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Armoire	Renouvelle ment complet du matériel	2 2 28														2010
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Disjoncteur Magnétother mique	Renouvelle ment complet du matériel	1 4 00														2010
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Cellule Moyenne Tension N°1	Renouvelle ment complet du matériel	2 9 00														2010
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Cellule Moyenne Tension N°3	Renouvelle ment complet du matériel	2 9 00														2010
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Cellule Moyenne Tension N°2	Renouvelle ment complet du matériel	2 9 00														2010
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Transformate ur	Renouvelle ment complet du matériel	8 3 55														2010
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Contrôleur d'isolement	Renouvelle ment complet du matériel	900														2010
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Pompe de surface verticale N°3	Renouvelle ment complet du matériel											9 4 18				2021

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Année de Réalisation
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Pompe de surface verticale N°3	Renouvelle ment complet du matériel					6 5 00										2014
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Pompe de surface verticale N°1	Renouvelle ment complet du matériel					6 5 00										2014
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Pompe de surface verticale N°2	Renouvelle ment complet du matériel												11 7 20			
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	Pompe de surface verticale N°2	Renouvelle ment complet du matériel					6 5 00										2012
PR+BT A1 Loch Cne CROZON	2 Rails	Renouvelle ment complet du matériel	750														2010
PR du Portzic Cne CROZON	Serrurerie	Renouvelle ment complet du matériel	900														2010
PR du Portzic Cne CROZON	Trappe de visite N°1	Renouvelle ment complet du matériel	650														2010
PR du Portzic Cne CROZON	Trappe de visite N°2	Renouvelle ment complet du matériel	650														2010
PR du Portzic Cne CROZON	Poire de Niveau	Renouvelle ment complet du matériel	200														2010
PR du Portzic Cne CROZON	Télésurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel								2 4 00							2017
PR du Portzic Cne CROZON	Armoire électrique	Renouvelle ment complet du matériel	3 9 00														2010
PR du Portzic Cne CROZON	Pompe n°1	Renouvelle ment complet du matériel	3 3 00														2010
PR du Portzic Cne CROZON	Pompe n°2	Renouvelle ment complet du matériel	3 3 00														2010
PR du Portzic Cne CROZON	Vanne de vidange	Renouvelle ment complet du matériel	190														2010
PR du Portzic Cne CROZON	Vanne manuelle à opercule de refoulement n°2	Renouvelle ment complet du matériel	190														2010

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Année de Réalisation
PR du Portzic Cne CROZON	Vanne manuelle à opercule de refoulement n°1	Renouvelle ment complet du matériel	190														2011
PR du Portzic Cne CROZON	Clapet de non retour à boule de refoulement n°1	Renouvelle ment complet du matériel	270														2010
PR du Portzic Cne CROZON	Clapet de non retour à boule de refoulement n°2	Renouvelle ment complet du matériel	270														2010
PR du Portzic Cne CROZON	Tuyauterie	Renouvelle ment complet du matériel	1 2 00														2010
PR+BT A1 Toul An Trez Cne CROZON	3 Paires	Renouvelle ment complet du matériel	600														2010
PR+BT A1 Toul An Trez Cne CROZON	Télé-surveillance	Renouvelle ment complet du matériel						2 4 00									2012
PR+BT A1 Toul An Trez Cne CROZON	Pompe n°3	Renouvelle ment complet du matériel										5 4 38					2012
PR+BT A1 Toul An Trez Cne CROZON	Pompe n°2	Renouvelle ment complet du matériel												5 8 36			2022
PR+BT A1 Toul An Trez Cne CROZON	Pompe n°2	Renouvelle ment complet du matériel	5 4 38														2010
PR+BT A1 Toul An Trez Cne CROZON	Pompe n°1	Renouvelle ment complet du matériel				5 4 38											2012
PR+BT A1 Toul An Trez Cne CROZON	Barres anti- chute	Renouvelle ment complet du matériel	900														2010
PR de Menez Gorre Cne CROZON	Echelle en acier	Renouvelle ment complet du matériel	700														2014
PR de Menez Gorre Cne CROZON	Paires de niveau	Renouvelle ment complet du matériel				200											2013
PR de Menez Gorre Cne CROZON	Télé-surveillance	Renouvelle ment complet du matériel				2 4 00											2013
PR de Menez Gorre Cne CROZON	Armoire électrique extérieure	Renouvelle ment complet du matériel						5 2 00									2013

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Année de Réalisation
PR de Menez Gorre Cne CROZON	Pompe de surface verticale N°2	Renouvelle ment complet du matériel									5 4 18						2015
PR de Menez Gorre Cne CROZON	Pompe de surface verticale N°1	Renouvelle ment complet du matériel									5 4 18						2015
PR de Menez Gorre Cne CROZON	Pompe de surface verticale N°1	Renouvelle ment complet du matériel													6 1 10		2022
PR de Menez Gorre Cne CROZON	Vanne d'aspiration n°2	Renouvelle ment complet du matériel	250														2010
PR de Menez Gorre Cne CROZON	Vanne d'aspiration n°1	Renouvelle ment complet du matériel	250														2010
PR de Menez Gorre Cne CROZON	Vanne de refoulement n°2	Renouvelle ment complet du matériel	250														2010
PR de Menez Gorre Cne CROZON	Vanne de vidange	Renouvelle ment complet du matériel	250														2010
PR de Menez Gorre Cne CROZON	Vanne de refoulement n°1	Renouvelle ment complet du matériel	250														2010
PR de Menez Gorre Cne CROZON	Robinetterie, Tuyauterie	Renouvelle ment complet du matériel	4 7 00														2010
PR de l'Armoriqu e Cne CROZON	Echelle en acier	Renouvelle ment complet du matériel	700														2013
PR de l'Armoriqu e Cne CROZON	Barres anti chutes	Renouvelle ment complet du matériel	750														2010
PR de l'Armoriqu e Cne CROZON	Trappe de visite	Renouvelle ment complet du matériel	900														2010
PR de l'Armoriqu e Cne CROZON	Poires de niveau (x3)	Renouvelle ment complet du matériel	600														2010
PR de l'Armoriqu e Cne CROZON	Telesurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel								2 4 00							2016
PR de l'Armoriqu e Cne CROZON	Armoire électrique extérieure	Renouvelle ment complet du matériel								3 8 00							2016
PR de l'Armoriqu e Cne CROZON	Pompe N°1	Renouvelle ment complet du matériel	2 2 08														2010

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Année de Réalisation
PR de l'Armoriqu e Cne CROZON	Pompe N°2	Renouvelle ment complet du matériel	2 2 08														2010
PR de l'Armoriqu e Cne CROZON	Vanne n°1	Renouvelle ment complet du matériel	250														2010
PR de l'Armoriqu e Cne CROZON	Vanne manuelle à opercule caoutchouc n°2	Renouvelle ment complet du matériel	250														2010
PR de l'Armoriqu e Cne CROZON	Vanne de vidange	Renouvelle ment complet du matériel	250														2010
PR de l'Armoriqu e Cne CROZON	Clapet de non retour à boule n°2	Renouvelle ment complet du matériel	290														2010
PR de l'Armoriqu e Cne CROZON	Clapet de non retour à boule n°1	Renouvelle ment complet du matériel	290														2010
PR de l'Armoriqu e Cne CROZON	Tuyauterie	Renouvelle ment complet du matériel	1 2 00														2010
PR de la route de Dinan Cne CROZON	Télésurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel	2 4 00														2010
PR de la route de Dinan Cne CROZON	Armoire électrique extérieure	Renouvelle ment complet du matériel				4 6 00											2013
PR de la route de Dinan Cne CROZON	Pompe N°1	Renouvelle ment complet du matériel	2 5 37														2010
PR de la route de Dinan Cne CROZON	Pompe N°2	Renouvelle ment complet du matériel	2 5 37														2010
PR Kerbasgue n Cne CROZON	Télésurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel										2 4 00					2019
PR du Menhir Cne CROZON	Télésurveillan ce	Renouvelle ment complet du matériel			2 4 00												2013
PR du Menhir Cne CROZON	Armoire de Commande	Renouvelle ment complet du matériel								3 5 00							2017
PR du Menhir Cne CROZON	Pompe n°1	Renouvelle ment complet du matériel				1 3 63											2013
PR du Menhir Cne CROZON	Pompe n°2	Renouvelle ment complet du matériel				1 3 63											2013

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Année de Réalisation
PR Centre de plongée Quai Kador Cne CROZON	Armoire Electrique	Renouvelle ment complet du matériel	2 4 00														2010
PR Centre de plongée Quai Kador Cne CROZON	Pompe	Renouvelle ment complet du matériel	1 8 00														2010
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Pompe acide chlorhydrique	Renouvelle ment complet du matériel									2 3 00						2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Pompe javel	Renouvelle ment complet du matériel									2 3 00						2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Pompe doseuse FeCl3 n°1	Renouvelle ment complet du matériel									1 1 50						2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Pompe doseuse FeCl3 n°2	Renouvelle ment complet du matériel									1 1 50						2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Surpresseur 3	Renouvelle ment complet du matériel												21 9 75			2021
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Surpresseur 2	Renouvelle ment complet du matériel												21 9 75			2021
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Surpresseur 1	Renouvelle ment complet du matériel												21 9 75			2021
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Analyseur Oxygène N°2	Renouvelle ment complet du matériel											831				2019
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Analyseur Oxygène N°1	Renouvelle ment complet du matériel											831				2019
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Analyseur MES N°2	Renouvelle ment complet du matériel											2 3 15				2019
STEP Lostmarch membran	Analyseur MES N°1	Renouvelle ment complet du matériel											2 3 15				2019

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Année de Réalisation
aires Cne CROZON																	
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Analyseur MES 1 Membranes	Renouvelle ment complet du matériel											2 8 94				2019
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Analyseur MES 2 Membranes	Renouvelle ment complet du matériel											2 8 94				2019
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Analyseur Redox N°2 BA ext	Renouvelle ment complet du matériel											831				2019
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Analyseur Redox N°1 BA Intérieur	Renouvelle ment complet du matériel											831				2019
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Analyseur Redox	Renouvelle ment complet du matériel											944				2019
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Conductimetr e	Renouvelle ment complet du matériel											1 2 72				2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Sonde piezo poste egouttures	Renouvelle ment complet du matériel											429				2020
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Mesure pression	Renouvelle ment complet du matériel											1 7 25				2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Sonde de niveau	Renouvelle ment complet du matériel		2 9 00													2015
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Sonde piezo reprise ET	Renouvelle ment complet du matériel											429				2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Sonde piezo reprises intermediaire s	Renouvelle ment complet du matériel											429				2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Mesure niveau piezo	Renouvelle ment complet du matériel											858				2017

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Année de Réalisation
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Sonde piezo fosse consigne	Renouvelle ment complet du matériel											429				2015
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Sonde piezo Transfert vers Tamis	Renouvelle ment complet du matériel											429				2015
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Poire de niveau poste égouttures	Renouvelle ment complet du matériel											610				2020
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Poire de niveau reprise ET	Renouvelle ment complet du matériel											458				
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Decteurs de mousse	Renouvelle ment complet du matériel											868				2019
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Poire Transfert vers tamis	Renouvelle ment complet du matériel											610				
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Mesure niveau cuve	Renouvelle ment complet du matériel											305				2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Poire reprise intermediaire	Renouvelle ment complet du matériel											610				2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Poire fosse consigne	Renouvelle ment complet du matériel											610				2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Poire de niveau	Renouvelle ment complet du matériel											153				2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Debitmetre sous tirage ET 4	Renouvelle ment complet du matériel											1 8 00				2019
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Debitmetre transfert vers tamis	Renouvelle ment complet du matériel											1 1 15				2020
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Debitmetre reprises intermediaire s	Renouvelle ment complet du matériel											3 1 00				2018

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2022		Type de Renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Année de Réalisation
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Debitmetre sous tirage ET 2	Renouvelle ment complet du matériel											1 5 50				2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Debitmetre Soutirage ET 3	Renouvelle ment complet du matériel											1 5 50				2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Debitmetre Sous tirage ET 1	Renouvelle ment complet du matériel											2 9 00				2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Debitmetre	Renouvelle ment complet du matériel											1 8 00				2020
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Mesure température	Renouvelle ment complet du matériel											750				2019
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Preleveur sortie	Renouvelle ment complet du matériel											3 4 00				2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Preleveur entree	Renouvelle ment complet du matériel					3 4 00										2015
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Extracteur air	Renouvelle ment complet du matériel											1 5 00				2018
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Enveloppe disponible renouvelleme nt	Renouvelle ment complet du matériel														902	
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Mise à jour supervision	Renouvelle ment complet du matériel										7 2 32					2019
STEP Lostmarch membran aires Cne CROZON	Dégrilleur (protection par treilli grillagé)	Renouvelle ment complet du matériel				8 5 00											2014

Dotations non actualisées en Programme au : 31/12/2022	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotations (€)	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	479 595

Coefficients en Programme au : 31/12/2022	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coefficient de la dotation	1,00000	1,02487	1,07323	1,09788	1,11979	1,12779	1,13441	1,17421	1,18051	1,20427	1,24435	1,27964	1,32443
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000

Bilan financier en Programme au : 31/12/2022		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€)
Dotation actualisée (€)		31 973	32 768	34 315	35 103	35 803	36 059	36 271	37 543	37 745	38 504	39 786	40 914	42 346	479 130
Report de solde actualisé (€)		0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Non Programmé au contrat	TOTAL													6 598	6 598
Programmé au contrat	TOTAL	112 011	18 479	23 156	33 903	24 860	37 774	13 005	55 636	38 788	39 994	13 888	96 414	20 027	527 935
Total renouvellement (€)		112 011	18 479	23 156	33 903	24 860	37 774	13 005	55 636	38 788	39 994	13 888	96 414	26 625	534 533
Solde (€)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Renouvellement Réalisé en Programme année : 2022	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
PR du Coadic Cne CROZON	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel	08/07/2022	4 800
PR de L'Etang Cne LE FRET	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel	01/01/2022	3 281
PR+BT A1 Toul An Trez Cne CROZON	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	14/10/2022	5 836
PR de Menez Gorre Cne CROZON	Pompe de surface verticale N°1	Renouvellement complet du matériel	08/08/2022	6 110
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Pompe reprise boues	Renouvellement complet du matériel	29/11/2022	6 598
Total				26 625

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2023 au 31 Mars 2024 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, le 29 Mars 2023

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège social :
14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, et notamment de :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281523** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus20.000.000 euros par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison / Réception

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2023 au 31/03/2024 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 27 mars 2023

Pour la Compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
Signé par : **Juliette ALLAVOINE**
E-mail : **juliette.allavoine@allianz.com**
Heure de signature : **27-03-2023 10:17:00**
Adresse IP : **176.170.75.26**

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984**

**Pour le compte de :
ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION
130 Rue Clément ADER
34400 LUNEL
SIREN 489533059**

Est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2023 au 31/12/2023 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'œuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.
Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

Generali Iard, S.A. au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, S.A. au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

Generali Iard, S.A au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, S.A au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	o En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	o Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	o En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 532 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
 Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
 Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 12/01/2023.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations
Generali Iard

Generali Iard, S.A au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, S.A au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° **7 201 983** contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.	2.500.000 €	2.500.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la **période d'assurance** sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du **1^{er} avril 2023** au **1^{er} avril 2024 à zéro heure** pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 05 avril 2023

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
Tel : +33 1 49 02 42 22
Faxsimil : 01 49 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463
Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1 49 02 42 22 - Facsimile : +33 1 49 02 44 04.

Attestation Tous risques chantiers

GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation



Assuré : SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2023, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : - le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. - la durée des travaux est inférieure à 36 mois - la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : - des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE - des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 28 mars 2023

GENERALI Iard
SA au capital de 94 630 300 Euros
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

GENERALI Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026

BILAN ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT



CROZON-ASST

2022

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement



INFORMATIONS GENERALES - STEP LOSTMARCH

MEMBRANAIRES CNE CROZON

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d’assainissement		Code Sandre		040000129042	
Commune	CROZON				
Taille de l’agglomération	14 678 eq. Hab.				
Système de collecte		Code Sandre		0429042R0001	
Nom	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON				
Type(s) de réseau	100% Séparatif				
Industriels raccordés	NON				
Exploitant	SAUR				
Personne à contacter	Ronan LE SAEC				
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre		0429042S0002	
Nom	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON				
Lieu d’implantation	CROZON				
Date de mise en œuvre	2010				
Maître d’ouvrage	CROZON-ASST				
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant	
Temps sec	1 060	2 900	320	17 700	
Temps pluie		2 900			
Débit de référence	4 000 m³/j				
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2022)		880,65 kg/jour		14 678 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Bioréacteur à membrane			
	Filière de traitement	Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation plus poussée Désinfection			
File Boue	Type de traitement	Déshydratation + épandage et compostage			
	Filières de traitement	Centrifugation			
Exploitant	SAUR				
Personne à contacter	Ronan LE SAEC				
Milieu récepteur					
Nom	Rejet en mer				
Masse d’eau	FRGC17				
Type	Rejet superficiel				
	Rejet souterrain				

A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Crozon	-	2017	2013	2013	2015

Description	Société	Date de signature	Date d'échéance	Signataire
CONVENTION POUR LA RÉCEPTION DE MATIERES DE VIDANGE A LA STATION D'EPURATION DE LOSTMARC'H A CROZON	SANI OUEST	26/05/2011	31/12/2024	Mairie de CROZON SANI OUEST SAUR
CONVENTION POUR LA RÉCEPTION DE MATIERES DE VIDANGE A LA STATION D'EPURATION DE LOSTMARC'H A CROZON	SARP OUEST SANIROISE	06/01/2015	31/12/2024	Mairie de CROZON SARP OUEST SANIROISE SAUR
CONVENTION POUR LA RECEPTION ET LE TRAITEMENT DE BOURS LIQUIDE DE LA STATION D'EPURATION DE LANVEOC A LA STATION D'EPURATION DE CROZON	COMMUNE DE LANVEOC	15/10/2020	31/12/2020	Mairie de CROZON SAUR COMMUNE DE LANVEOC

B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.1. LES RACCORDEMENTS

B.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
CROZON	29042	-	4 054

B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
SANI OUEST	LANVEOC	Vidanges	☐ néant ☐ auto. ☒ conv.	☒ macropolluants ☐ micropolluants	Température 30°C MES 12 g/L DBO5 8 g/L DCO 30 g/L NTK 3g/L (les autres paramètres sont consultables sur la convention du 26/05/2011)	☒ oui ☐ non	26/05/2011 à 31/12/2024
SARP OUEST SANIROISE	GUILERS	Vidanges	☐ néant ☐ auto. ☒ conv.	☒ macropolluants ☐ micropolluants	Température 30°C MES 12 g/L DBO5 8 g/L DCO 30 g/L NTK 3g/L (les autres paramètres sont consultables sur la convention du 26/05/2011)	☒ oui ☐ non	06/01/2015 à 31/12/2024

B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Ce point sera traité dans le compte rendu technique annuel.

B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

B.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements réalisés :

Commune	Type Prestation	Résultat	Nombre de contrôle
CROZON	Contrôle de Cession Immobilière	Conforme	18
		Non conforme	5
		Total	23

Détail des contrôles lors de cessions immobilières (tranchée fermée)

Type Prestation	Adresse	Date	Résultat
Contrôle de Cession Immobilière	16 RUE DE MENEZ TY AR GAL	08/07/2022	Conforme
	69 RUE DE POULPATRE	25/03/2022	Conforme
	3 RUE CHANOINE GRALL	01/04/2022	Conforme
	19 RUE DU GENERAL LECLERC	01/04/2022	Conforme
	2 BOULEVARD DE LA FRANCE LIBRE	05/04/2022	Conforme
	19 RUE DE REIMS	03/03/2022	Conforme
	RUE DE LA MARNE RES LES JARDINS DE LA VANOISE	23/05/2022	Conforme
	76 BOULEVARD DE LA FRANCE LIBRE	20/06/2022	Non conforme
	16 RUE LOUIS PASTEUR	01/06/2022	Non conforme
	9 ALLEE DU KREIS	21/06/2022	Conforme
	11 RUE ENEZ HIR	23/06/2022	Conforme
	14 QUAI KADOR	23/06/2022	Conforme
	9 RUE GEORGES BRASSENS LE FRET	15/07/2022	Non conforme
	12 LOTISSEMENT DU DOMAINE DU BOIS	08/02/2023	Conforme
	PENANDREFF	04/07/2022	Conforme
	16 RUE LOUIS PASTEUR	23/06/2022	Conforme
	19 RUE LOUIS JOUVET	29/07/2022	Non conforme
	18 RUE GENERAL LAMORICIERE	29/07/2022	Conforme
	35 RUE DE DINAN	08/02/2023	Non conforme
	18 RUE DE POULPATRE	10/01/2023	Conforme
	13 RUE EMILE SOUVESTRE	10/01/2023	Conforme
	8 RUE DE POULPATRE	03/11/2022	Conforme
	62 RUE ALSACE LORRAINE	14/12/2022	Conforme

B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
CROZON	151

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
CROZON	12/05/22	Rue du Porzic	151

B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Sans objet en 2022

B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

B.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
CROZON	PR Aire des gens du voyage	6 m³/h	2010	Non	Non
	PR Atlantique	10 m³/h	2015	Oui	Non
	PR Centre de plongée Quai Kador	6 m³/h	1995	Non	Non
	PR de Clouchouren	41 m³/h	2005	Oui	Non
	PR de la route de Dinan	20 m³/h	1998	Oui	Non
	PR de l'Armorique	20 m³/h	1984	Oui	Non
	PR de Lescoat	48 m³/h	2005	Oui	Non
	PR de L'Etang Cne LE FRET	50 m³/h	2005	Oui	Non
	PR de Menez Gorre	47 m³/h	1982	Oui	Non
	PR de Pen ar Ro	33 m³/h	2005	Oui	Non
	PR du CES	40 m³/h	1991	Oui	Non
	PR du Coadic	47 m³/h	2005	Oui	Non
	PR du Menhir	11 m³/h	2000	Oui	Non
	PR du Portzic	20 m³/h	1991	Oui	Non
	PR Gymnase du collège	6 m³/h	1995	Non	Non
	PR Hent Poraon	10 m³/h	2014	Oui	Non
	PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	33 m³/h	2005	Oui	Non
	PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	43 m³/h	2005	Oui	Non
	PR Kerbasguen	11 m³/h	2009	Oui	Non
	PR Lamboezer	8 m³/h	2014	Oui	Non
	PR Port du Fret	42 m³/h	2004	Oui	Non
	PR Postofort	8 m³/h	2014	Oui	Non
	PR Rue des Déportés n°1	9 m³/h	2019	Oui	Non
	PR Rue des Déportés n°2	4 m³/h	2019	Oui	Non
	PR+BT A1 Loch Bassin Tampon de 80m3	175 m³/h	1982	Oui	Non
CROZON	PR+BT A1 Postolonnec Bassin Tampon 60m3	30 m³/h	2014	Oui	Non
	PR+BT A1 Toul An Trez bassin tampon de 340m3	144 m³/h	2012	Oui	Non

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
	PR+BT R1 Trélanec Bassin Tampon 40m3	25 m³/h	2014	Oui	Non

B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire EU (ml)
CROZON	771

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
CROZON	31/03/22	4 chemin du Fort du Kador	771

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
CROZON	Curage EU	4	0
	Débouchage Hydro EU	2	0
	Débouchage Rior Branchement	1	0
	Débouchage Rior EU	3	0
Total		10	0

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
CROZON	01/03/22	68 Rue de l'Atlantique
	17/12/22	58 rue de l'Atlantique
	19/07/22	37 rue de Poulpatré
	20/09/22	16 rue Louis Pasteur
	23/08/22	58 rue du Cap de la Chèvre
	25/02/22	35b Rue du Menhir

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
CROZON	05/01/22	13 Rue de Poulpatre
	06/04/22	45 Rue Alsace-Lorraine
	22/07/22	2b Allée de Rulianec
	08/08/22	Morgat

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
CROZON	37

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
CROZON	01/04/22	PR de Clouchouren
	01/04/22	PR de l'Armorique
	01/04/22	PR de Lescoat
	01/04/22	PR de Pen ar Ro
	01/04/22	PR du Coadic
	01/04/22	PR Ile Longue 1 Cne LE FRET
	01/04/22	PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET
	01/04/22	PR Kerbasguen
	01/09/22	PR de Menez Gorre
	05/07/22	PR+BT A1 Toul An Trez
	06/04/22	PR+BT A1 Loch
	06/09/22	PR Kerbasguen
	13/04/22	PR du Menhir
	13/04/22	PR du Portzic
	13/04/22	PR Hent Poraon
	13/04/22	PR Lamboezer
	13/04/22	PR Postofort
	13/04/22	PR Rue des Déportés n°1
	13/04/22	PR Rue des Déportés n°2
	13/04/22	PR+BT A1 Postolonnec
	13/04/22	PR+BT R1 Trélanec
	15/03/22	PR de L'Etang Cne LE FRET
	18/07/22	PR de Menez Gorre
	22/07/22	PR Kerbasguen
	22/09/22	PR Aire des gens du voyage
	22/09/22	PR Atlantique
	22/09/22	PR de la route de Dinan
	22/09/22	PR de l'Armorique
	22/09/22	PR du CES
	22/09/22	PR du Portzic
	22/09/22	PR Postofort
	23/03/22	PR Atlantique
	23/03/22	PR de la route de Dinan
	24/03/22	PR du CES
	28/09/22	PR+BT A1 Loch
	30/03/22	PR+BT A1 Toul An Trez
	31/03/22	PR de Menez Gorre

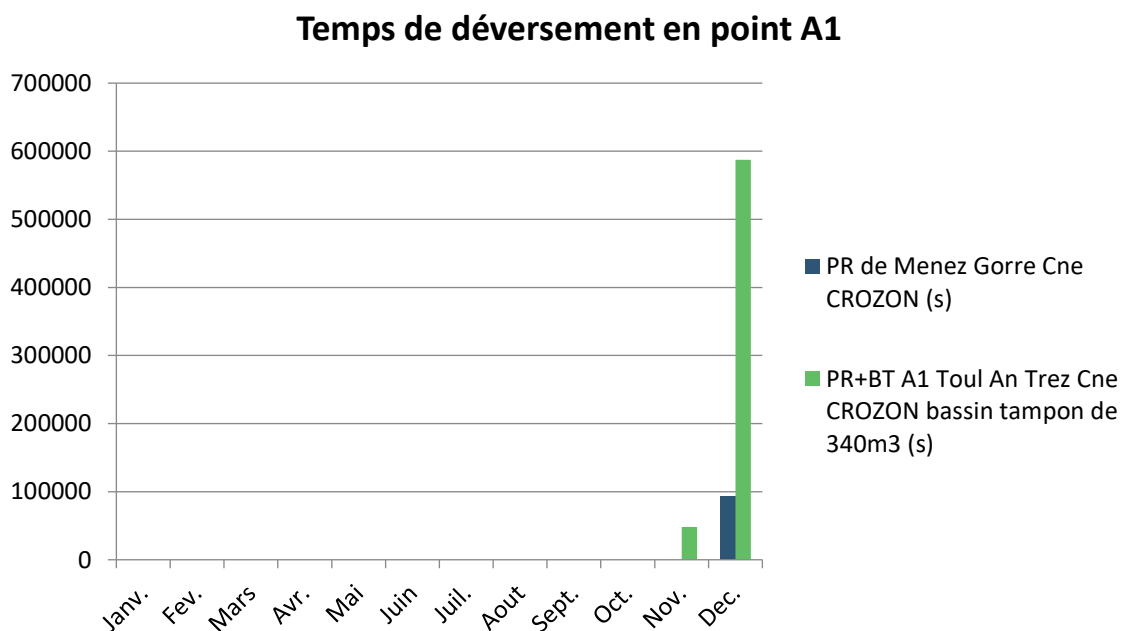
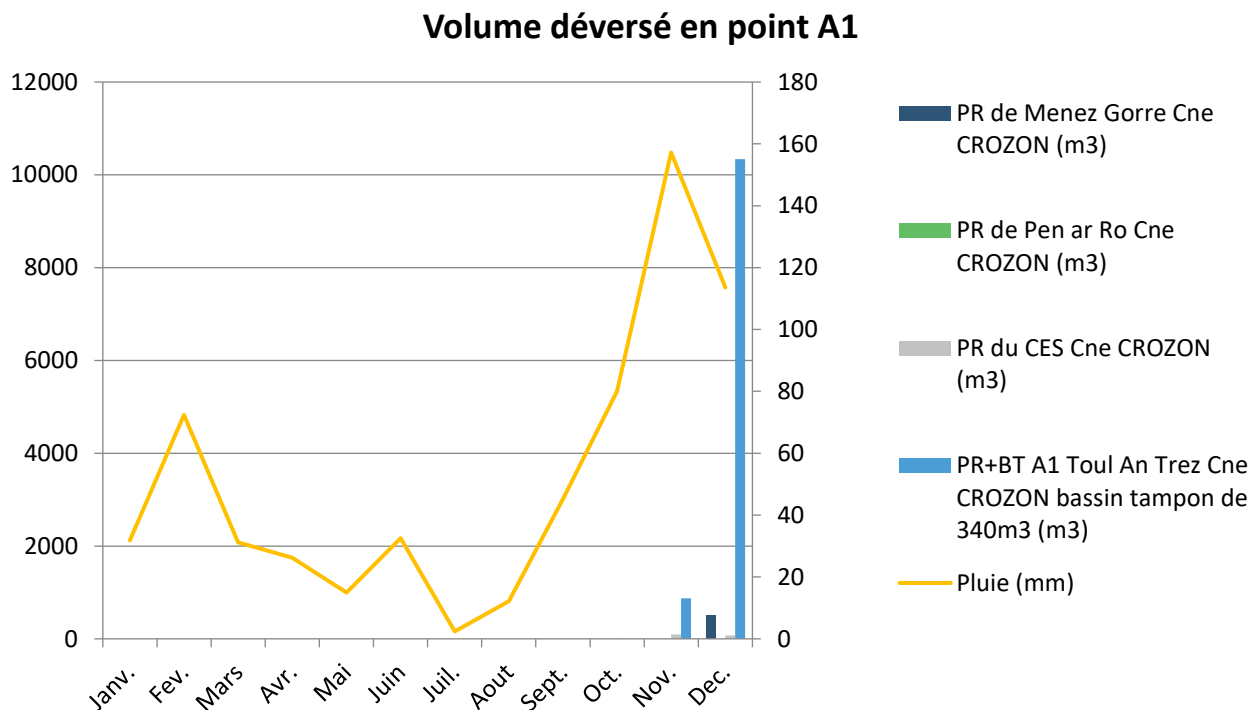
B.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sans objet en 2022

B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 :



Pour les déversements des points R1 : pas de déversements en 2022.

B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en A1(m³)	PR de Clouchouren	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR de Lescoat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR de L'Etang Cne LE FRET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR de Menez Gorre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	504	504
	PR de Pen ar Ro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR du CES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	96	75	183
	PR du Coadic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR Port du Fret	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR+BT A1 Loch Bassin Tampon de 80m3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR+BT A1 Toul An Trez bassin tampon de 340m3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	875	10 339	11 214
Déversés en A1(s)	PR de Clouchouren	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR de L'Etang Cne LE FRET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR de Menez Gorre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93 700	93 700
	PR de Pen ar Ro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR du Coadic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR Port du Fret	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR+BT A1 Loch Bassin Tampon de 80m3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR+BT A1 Postolonnec Bassin Tampon 60m3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR+BT A1 Toul An Trez bassin tampon de 340m3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 978	587 272	635 250
Pluie (mm)	STEP Lostmarch membranaires	33	45	33	26	16	35	2	15	52	92	159	116	624

B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Sans objet en 2022

B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en A1(m³)	PR de Menez Gorre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	504	504
	PR du CES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	96	75	183
	PR+BT A1 Toul An Trez bassin tampon de 340m3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	875	10 339	11 214

B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Une réunion sur site avec l'agence de l'eau, la DDTM, le SEA et la commune a eu lieu le 29 novembre 2022 pour la requalification des points A1 et R1 ainsi que du TP du bassin tampon. Le manuel est en cours de modification

B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Les débordements dû à la pluviométrie et à la nappe haute sur les postes du CES, Ménez-Gorre et Toul An Trez ont eu lieu en fin d'année 2022.

En octobre, c'est une coupure Edf qui a engendré un débordement sur le PR CES.

Les fortes pluies du 31 octobre ont engendré un léger débordement sur le PR CES et Ménez Gorre (moins de 60m3)

Malgré une pluviométrie moindre en 2022 qu'en 2021, on peut remarquer une diminution notable des débordements des PR. Les travaux de renouvellement de réseaux et les remises aux normes des branchements des particuliers commencent à porter ses fruits.

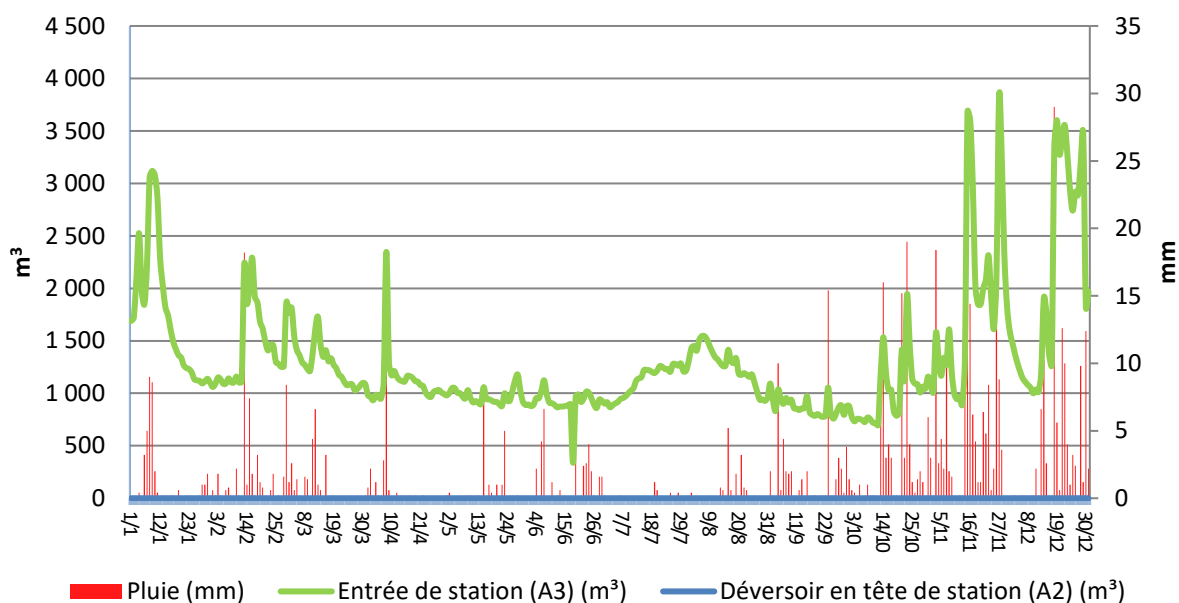
Il est important de prévoir le renouvellement de la conduite de refoulement diamètre 300mm du PR du Loch.

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP LOSTMARCH MEMBRANAIRES CNE CROZON

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

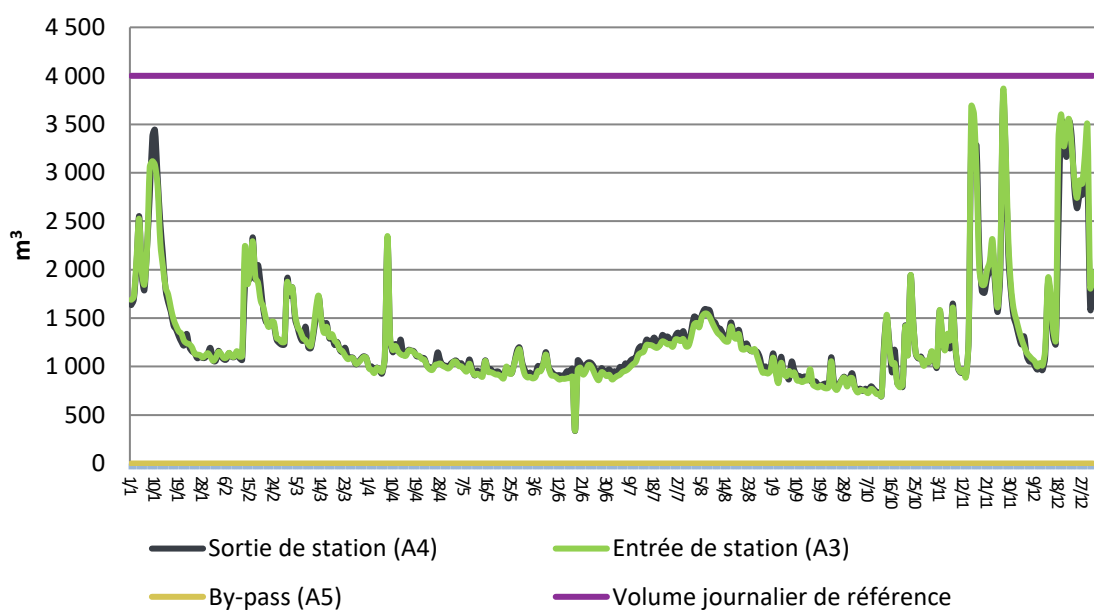
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



C.1.2. Volume sortant du système de traitement

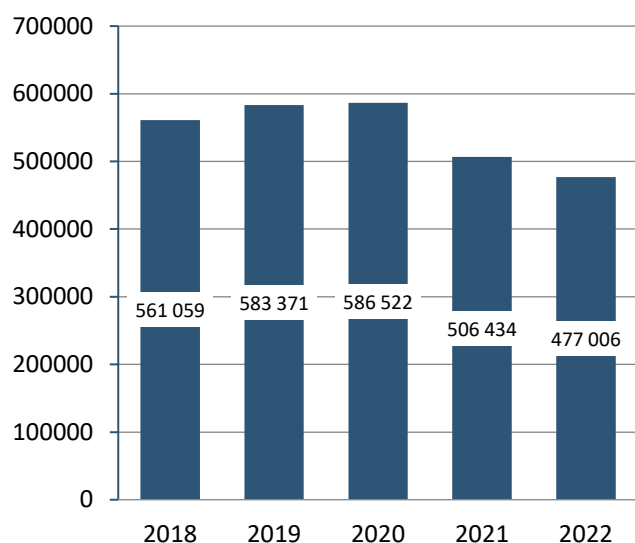
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



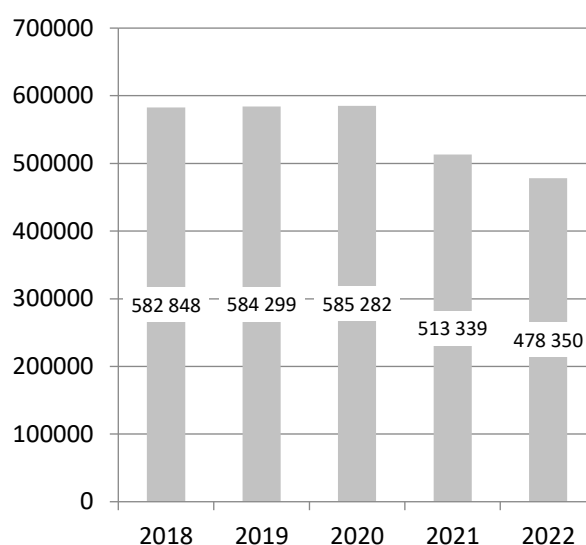
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2018	82 642	61 357	63 749	46 084	34 647	29 241	39 649	48 033	32 221	34 068	8 123	81 245	561 059
	2019	40 763	53 187	38 172	36 032	34 046	30 987	37 321	46 088	29 750	50 548	96 568	89 909	583 371
	2020	65 673	73 034	65 563	30 533	31 688	31 719	39 617	45 878	26 965	39 347	42 995	93 510	586 522
	2021	84 362	63 754	39 102	28 596	32 344	27 390	40 618	42 502	27 620	36 507	32 045	51 594	506 434
	2022	54 055	39 741	40 882	33 284	30 146	27 333	34 821	39 323	26 174	30 965	55 988	64 294	477 006
Sortie de station (A4) (m3)	2018	79 139	59 139	60 713	44 766	34 050	29 206	39 301	46 881	31 334	33 795	44 681	79 843	582 848
	2019	39 221	53 006	38 172	37 284	35 239	32 664	38 826	46 217	29 866	49 953	94 949	88 902	584 299
	2020	64 729	71 761	63 992	30 732	32 050	32 231	40 179	45 878	28 375	38 724	44 161	92 470	585 282
	2021	83 082	64 204	39 949	28 963	32 421	29 196	42 480	43 794	28 967	36 589	32 447	51 247	513 339
	2022	54 218	39 374	40 863	33 732	30 775	28 557	36 429	40 633	26 893	31 302	54 594	60 980	478 350
Pluie (mm)	2018	112,6	66	88	32,6	31,4	37,6	70,4	26	17,4	78,6	113,6	135	809,2
	2019	77,4	80,4	52,8	69,6	52,4	45,2	28,4	62,6	59,4	145,4	244,4	95,8	1 013,8
	2020	72,4	94,2	50,4	52,2	28	118	17	75	37	117	78	209	948,2
	2021	125	65	35,8	6,8	75,6	27	70	36,4	51,6	121,8	38,8	82	735,8
	2022	34,2	44,8	33,4	27,2	18,6	34,6	3	14,8	54,6	94,8	161	117,6	638,6

Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³



Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³



C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée F_e = Flux ($A_2 + A_3 + A_7$)

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux ($A_2 + A_4 + A_5$)

- Sortie de la station (A_4)
- Bypass intermédiaire (A_5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire (V_e : entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

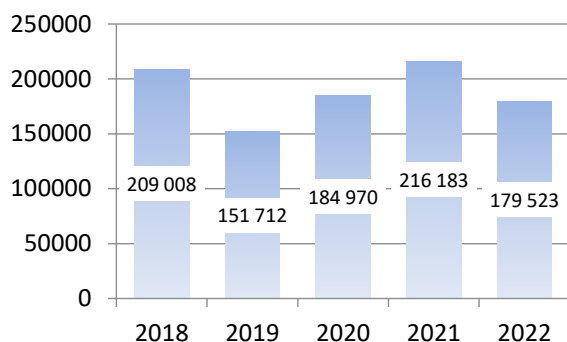
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A_2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A_3)
- Et Apports extérieurs (A_7) le cas échéant

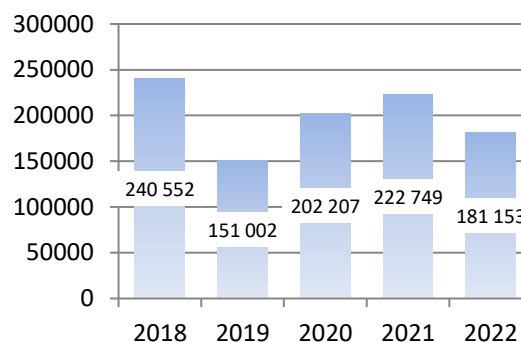
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A_2) mg/L x Volume déversé (A_2) m³) + moyenne (Concentration (A_3) mg/L x Volume entrée (A_3) m³) + moyenne (Concentration (A_7) mg/L x Volume apports (A_7) m³)] x 365 /1000

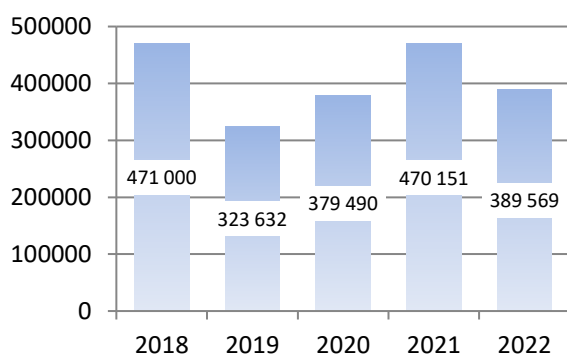
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



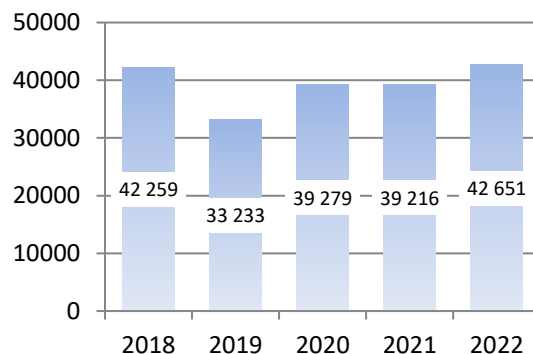
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



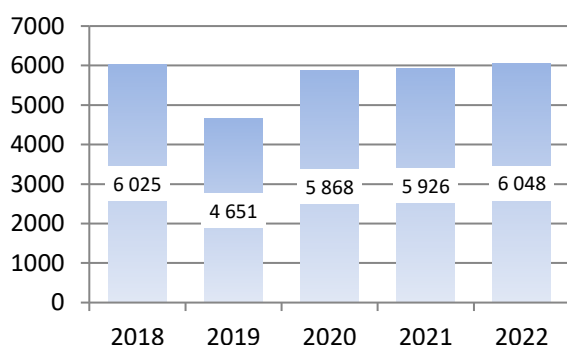
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



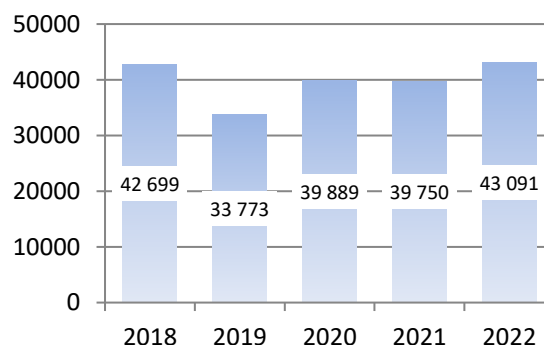
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



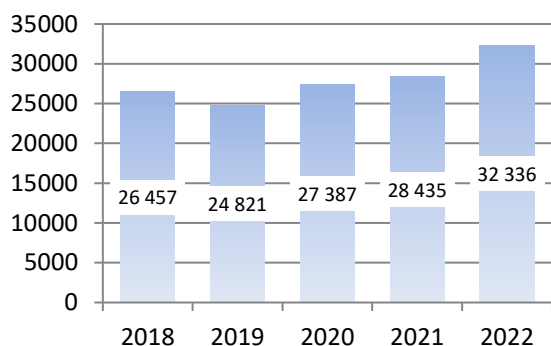
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an

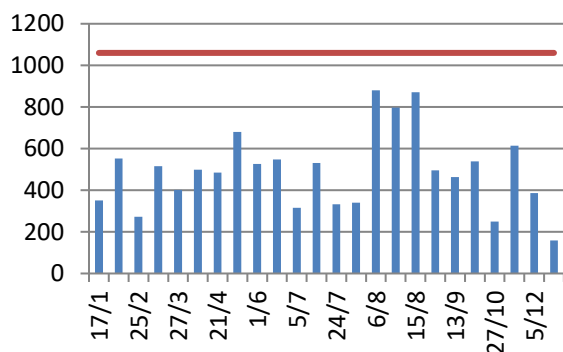


C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

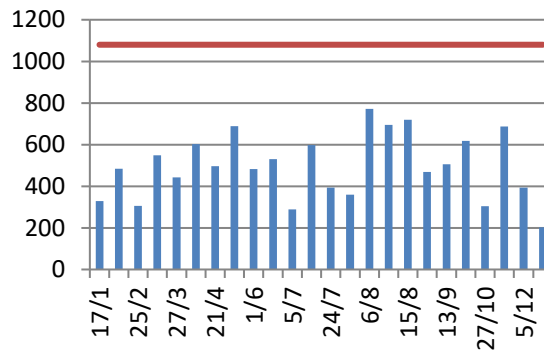
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant
- Flux entrée réglementaire $F_e \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } C_e \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } V_e \text{ (m}^3\text{)} / 1000$

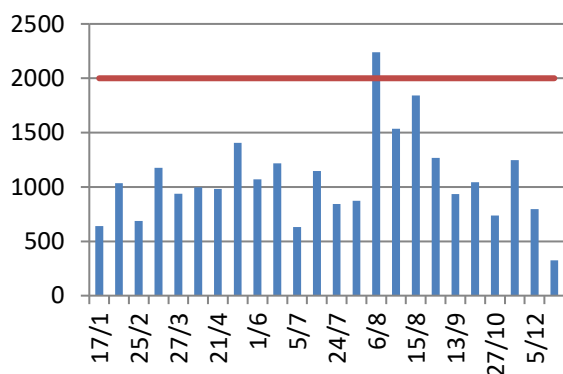
Charge entrante DBO5 en kg/j



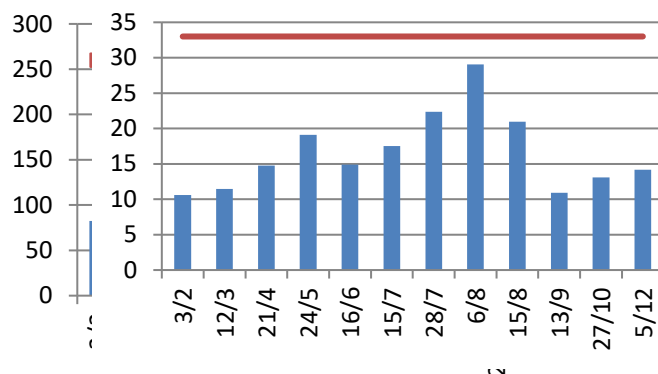
Charge entrante MES en kg/j



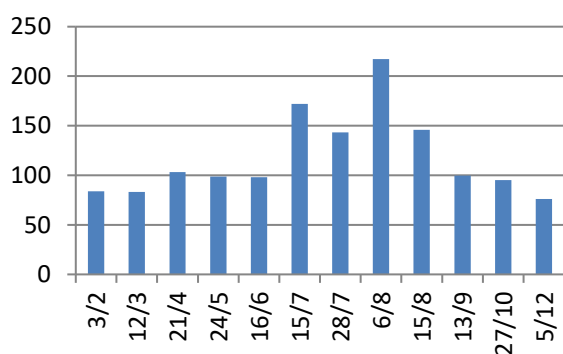
**Charge entrante
DCO en kg/j**



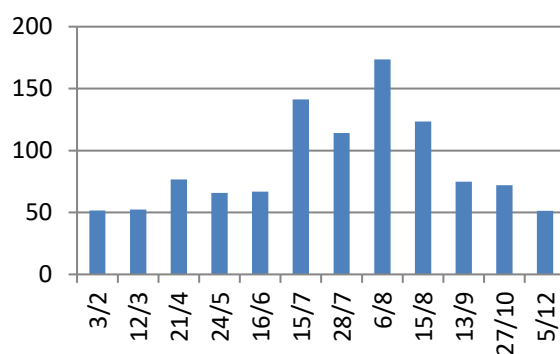
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



C.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000

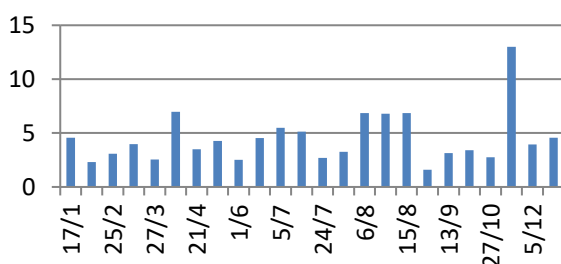
Sans objet en 2022

C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

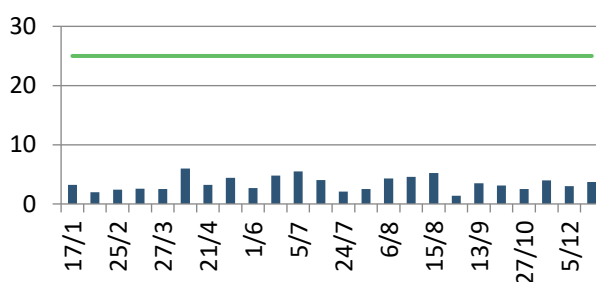
Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

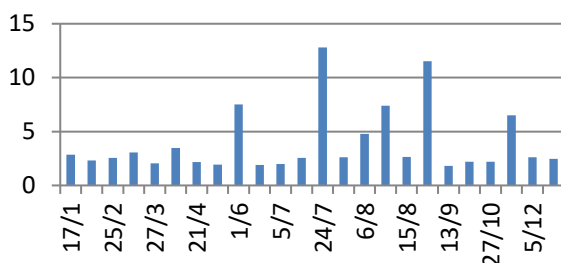
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



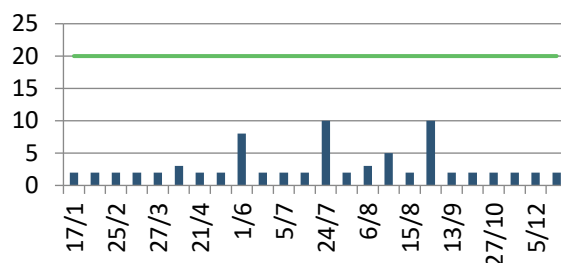
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



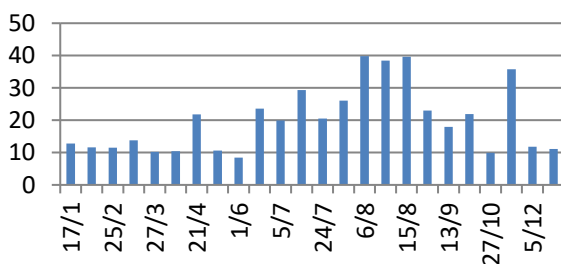
**Charge sortante
MES en kg/j**



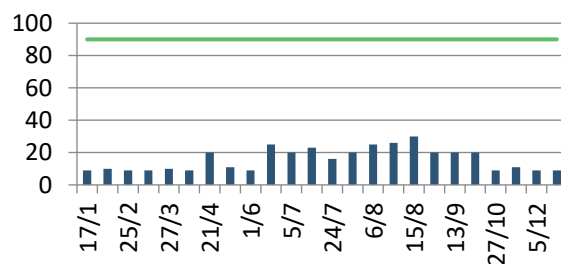
**Concentration sortante MES en
mg/l**



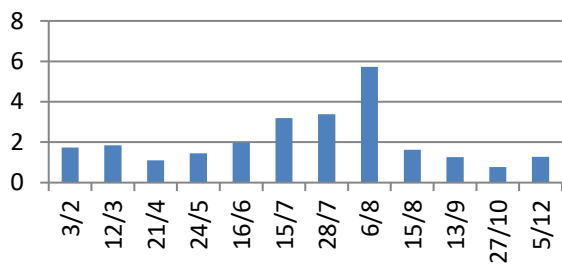
**Charge sortante
DCO en kg/j**



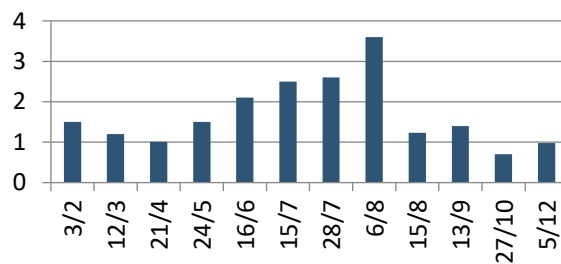
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



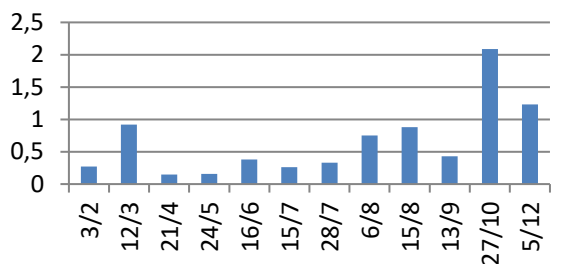
**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**



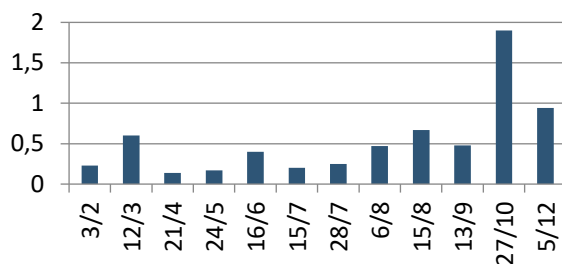
**Concentration sortante Azote
Kjeldhal en mg/l**



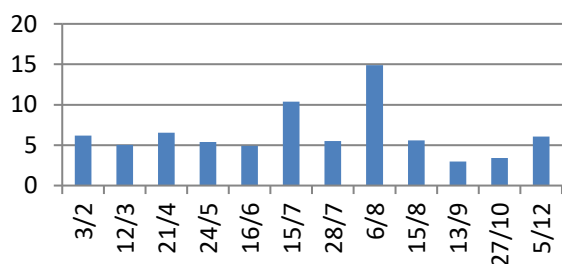
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



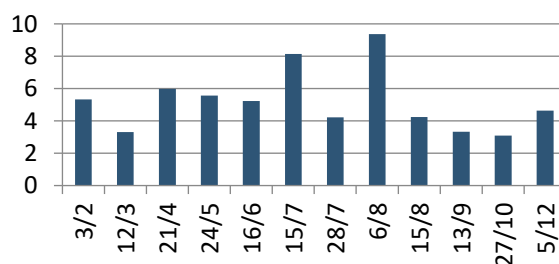
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



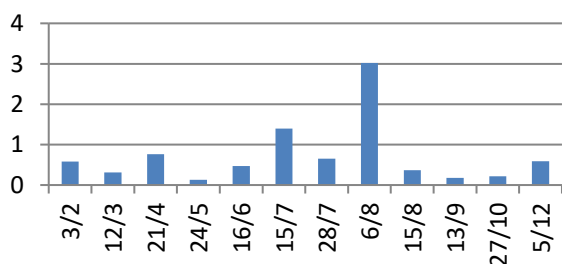
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



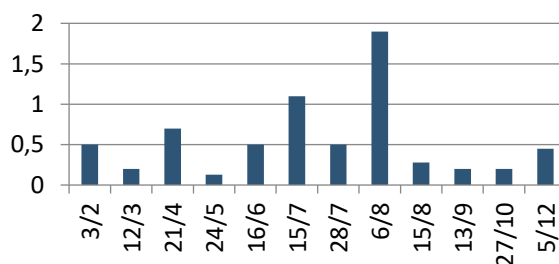
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



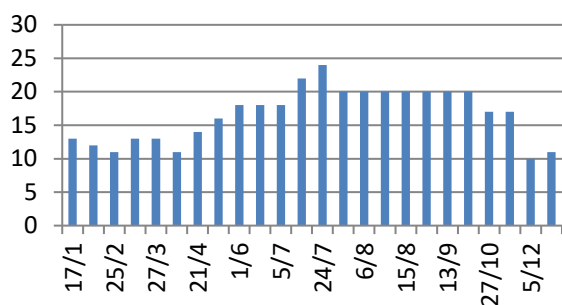
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



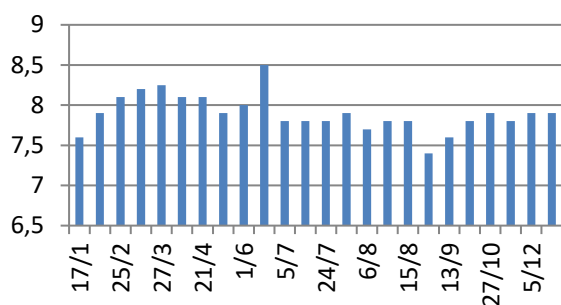
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

Flux réglementaire entrée F_e = Flux (A2 + A3 + A7)

Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Entrée de la STEP (A3)

Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

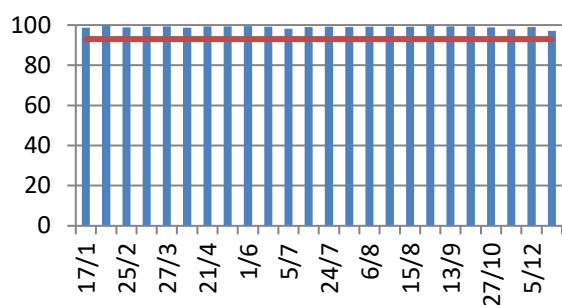
Flux réglementaire sortie F_s = Flux (A2 + A4 + A5)

Sortie de la station (A4)

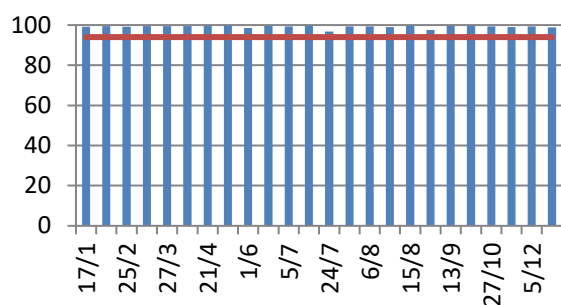
Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant

Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

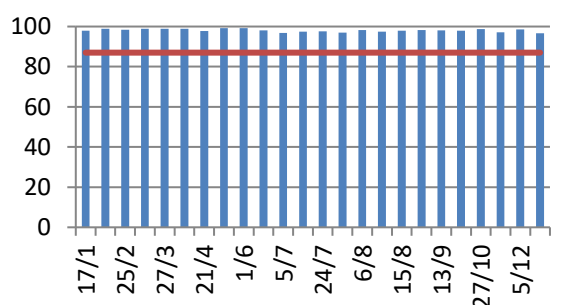
Rendement DBO5 en %



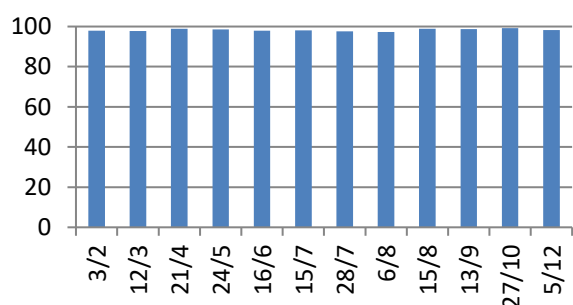
Rendement MES en %

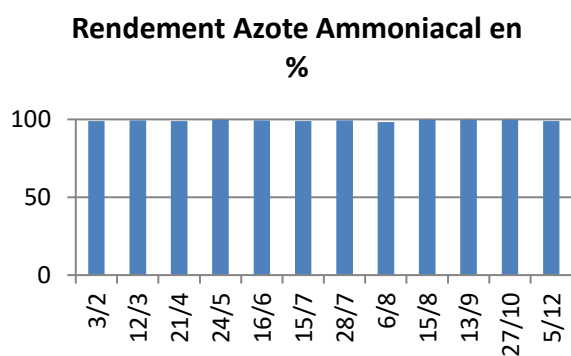
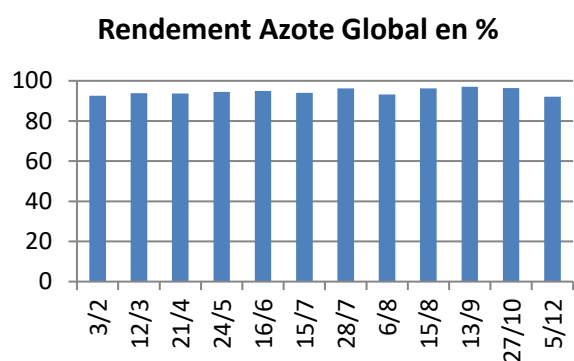
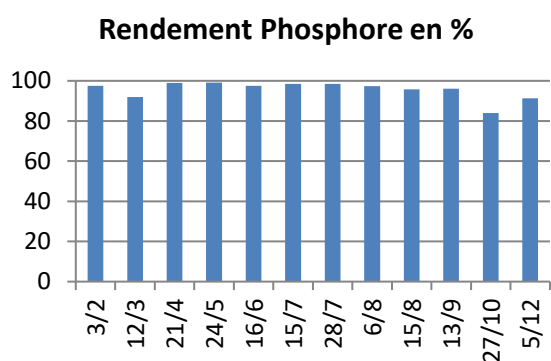


Rendement DCO en %



Rendement Azote Kjeldhal en %





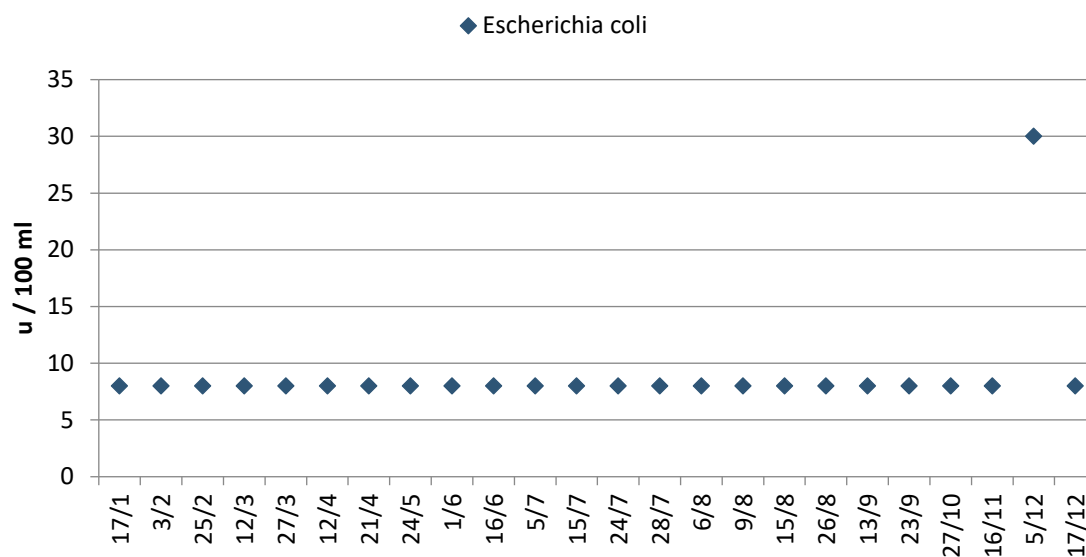
C.2.6. Le suivi bactériologique

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
17/01/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
03/02/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
25/02/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
12/03/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
27/03/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
12/04/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
21/04/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
24/05/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
01/06/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
16/06/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
05/07/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
05/07/2022	S2 - Sortie de station	7,5
15/07/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
15/07/2022	S2 - Sortie de station	7,5
24/07/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
24/07/2022	S2 - Sortie de station	7,5
28/07/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
28/07/2022	S2 - Sortie de station	7,5
06/08/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
06/08/2022	S2 - Sortie de station	15
09/08/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
09/08/2022	S2 - Sortie de station	7,5
15/08/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
15/08/2022	S2 - Sortie de station	7,5
26/08/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
26/08/2022	S2 - Sortie de station	7,5
13/09/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
13/09/2022	S2 - Sortie de station	15
23/09/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
23/09/2022	S2 - Sortie de station	7,5
27/10/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
27/10/2022	S2 - Sortie de station	7,5
16/11/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
16/11/2022	S2 - Sortie de station	7,5
05/12/2022	A4 - Sortie de station (R)	30
05/12/2022	S2 - Sortie de station	15
17/12/2022	A4 - Sortie de station (R)	7,5
17/12/2022	S2 - Sortie de station	7,5

La station d'épuration est conforme en 2022 pour le paramètre E.Coli.

Escherichia coli



C.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Sans objet en 2022

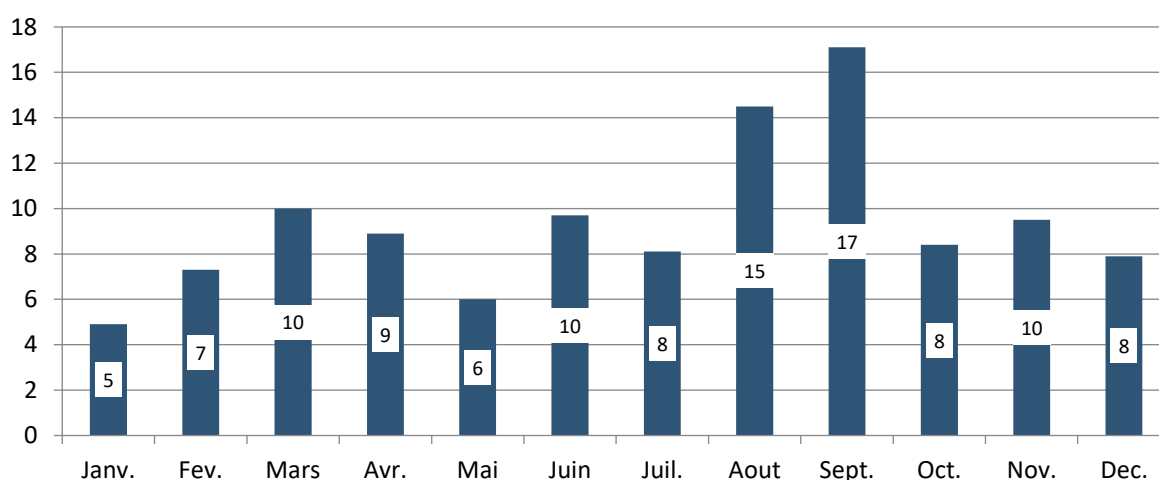
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

C.3.1. Les boues

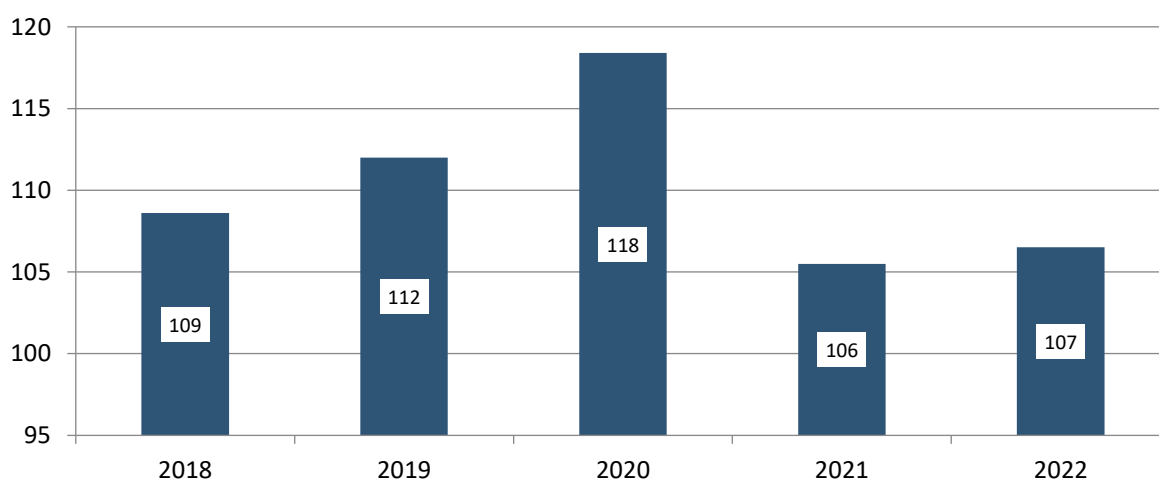
Boues	Quantité annuelle brute (m³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	10 701	106.514
Boues évacuées (point S6 et S17)	611	120,16

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées vers compostage	120,16	100.00%	

C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	26 000	Refus dégrillage évacué vers décharge

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel...
Matières de vidanges (S12)	1 067,83 m3	

C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	1 067,83 m3	

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE REACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	768 988

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.

La consommation d'énergie 2022 est sous-estimée car à date, nous sommes en attente des factures de fin d'année 2022 de la part des fournisseurs d'énergie.

La consommation réelle sera consolidée dans les RAD.

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Acide chlorhydrique	Eau	2 720
Chlorure ferrique	Eau	29 716
Eau de Javel	Eau	3 940
Poly cation poudre	Boues	3 640

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

La confirmation de la bonne qualité des eaux épurées de la station d'épuration membranaire depuis le renouvellement des membranes du 2^{ème} réacteur en octobre 2021.

Plus aucun dépassement en bactériologie depuis la fin octobre 2021

Le bassin tampon permet également une meilleure régulation des débits pendant les fortes pluies.

C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans objet en 2022

C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	4 000	Rendement (%)	Concentratio n(mg/l)	Rendement (%)	Concentratio n(mg/l)	Rendement (%)	Concentratio n (mg/l)	Rendement (%)	Concentratio n(mg/l)	Rendement (%)	Concentratio n (mg/l)	Concentratio n (mg/l)	Concentratio n (mg/l)	Concentratio n (mg/l)	Rendement (%)	Concentratio n(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	1 060															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		22		22		22		11		11		11	11	11	11	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		99,2	3,23	98,1	16,41	99,1	3,48	94,8	5,25	98,3	1,76	0,56	0,09	3,4	95,9	0,5
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		22		22		22		11		11		11	11	11	11	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		99,2	3,23	98,1	16	99,1	3,48	-	-	98,3	1,76	-	-	-	95,9	0,5
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		94	20	87	90	93	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		3		3		3		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	85	15	90	10	-	-	-	90	1
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Sans objet en 2022

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

Conclusion générale annuelle par paramètre :

Paramètre	Conformité générale annuelle par paramètre
Phosphore total (en P)	Conforme
Matières en suspension	Conforme
Escherichia coli (E. coli)	Conforme
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	Conforme
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	Conforme
Azote Kjeldhal (en N)	Conforme
Azote global (N.GL.)	Conforme

Résultats 2022 :

Concentrations :

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON

2022	ENTREE											SORTIE									
Date des bilans	Déblt m3/l	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Déblt m3/l	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
17/01/2022	1491	235	430	220	0	0	0	0	0	0	1,83	1425	3,2	9	2	0	0	0	0	0	0
03/02/2022	1151	480	900	420	71,8	44,9	0,03	1	72,83	9,2	1,88	1162	2	10	2	1,5	0,5	0,03	3,8	5,33	0,23
25/02/2022	1299	210	530	235	0	0	0	0	0	0	2,52	1280	2,4	9	2	0	0	0	0	0	0
12/03/2022	1612	320	730	340	50,6	32,5	0,03	1	51,6	7,1	2,28	1531	2,6	9	2	1,2	0,2	0,03	2,1	3,3	0,6
27/03/2022	1029	390	910	430	0	0	0	0	0	0	2,33	1023	2,5	10	2	0	0	0	0	0	0
12/04/2022	1159	430	860	520	0	0	0	0	0	0	2	1160	6	9	3	0	0	0	0	0	0
21/04/2022	1078	450	910	460	94,75	71	0,03	1	95,78	13,7	2,02	1090	3,2	20	2	1,01	0,7	0,08	4,9	5,98	0,14
24/05/2022	931	730	1510	740	105	70,6	0,03	1	106,2	20,5	2,07	969	4,4	11	2	1,5	0,13	0,08	3,9	5,57	0,17
01/06/2022	893	590	1200	540	0	0	0	0	0	0	2,03	938	2,7	9	8	0	0	0	0	0	0
16/06/2022	883	620	1380	600	110	75,6	0,03	1	111	16,85	2,23	943	4,8	25	2	2,1	0,5	0,03	3,1	5,23	0,4
05/07/2022	916	345	690	315	0	0	0	0	0	0	2	997	5,5	20	2	0	0	0	0	0	0
15/07/2022	1221	435	940	490	140	115,6	0,03	1	141	14,35	2,16	1276	4,02	23	2	2,5	1,1	0,13	5,5	8,13	0,2
24/07/2022	1231	270	685	320	0	0	0	0	0	0	2,54	1280	2,1	16	10	0	0	0	0	0	0
28/07/2022	1263	270	690	285	112,4	90,3	0,03	1	113,4	17,7	2,56	1305	2,5	20	2	2,6	0,5	0,11	1,5	4,21	0,25
06/08/2022	1545	570	1450	500	139,6	112,3	0,03	1	140,6	18,8	2,54	1591	4,3	25	3	3,6	1,9	0,17	5,6	9,37	0,47
09/08/2022	1448	550	1060	480	0	0	0	0	0	0	1,93	1477	4,6	26	5	0	0	0	0	0	0
15/08/2022	1262	690	1460	570	114,7	97,8	0,03	1	115,7	16,6	2,12	1320	5,2	30	2	1,23	0,28	0,31	2,7	4,24	0,67
26/08/2022	1102	450	1150	425	0	0	0	0	0	0	2,56	1151	1,4	20	10	0	0	0	0	0	0
13/09/2022	857	540	1090	590	115,2	87,2	0,03	1	116,2	12,75	2,02	899	3,5	20	2	1,4	0,2	0,03	1,9	3,33	0,48
23/09/2022	1055	510	990	585	0	0	0	0	0	0	1,94	1097	3,1	20	2	0	0	0	0	0	0
27/10/2022	1085	230	680	280	86,7	66,3	0,03	1	87,7	12,05	2,96	1102	2,5	9	2	0,7	0,2	0,03	2,4	3,1	1,9
16/11/2022	3613	170	345	190	0	0	0	0	0	0	2,03	3248	4	11	2	0	0	0	0	0	0
05/12/2022	1208	320	660	325	61,97	42,4	0,03	1	63	11,75	2,06	1311	3	9	2	0,98	0,45	0,03	3,62	4,63	0,94
17/12/2022	1269	125	255	160	0	0	0	0	0	0	2,04	1233	3,7	9	2	0	0	0	0	0	0
Moyenne	-	413,75	896,04	417,5	100,2	75,54	0,03	1	101,3	14,28	2,19	-	3,47	15,79	3,12	1,69	0,555	0,088	3,418	5,2	0,54
Min	857	125	255	160	50,6	32,5	0,03	1	51,6	7,1	1,83	899	1,4	9	2	0,7	0,13	0,03	1,5	3,1	0,14
Max	3613	730	1510	740	140	115,6	0,03	1	141	20,5	2,96	3248	6	30	10	3,6	1,9	0,31	5,6	9,37	1,9

Flux et rendements :

2022	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
17/01/2022	1491	350,38	641,13	328	0	0	0	37%	33%	32%	30%				1425	4,56	12,82	2,85	0	0	0	98,7	98,0	99,1			
03/02/2022	1151	552,48	1035,9	483,4	82,64	83,83	10,59	29%	52%	52%	45%	32%		32%	1162	2,32	11,62	2,32	1,74	6,19	0,27	99,6	98,9	99,5	97,9	92,6	97,5
25/02/2022	1299	272,79	688,47	305,3	0	0	0	32%	26%	34%	28%				1280	3,07	11,52	2,56	0	0	0	98,9	98,3	99,2			
12/03/2022	1612	515,84	1176,76	548,1	81,57	83,18	11,45	40%	49%	59%	51%	31%		35%	1531	3,98	13,78	3,06	1,84	5,05	0,92	99,2	98,8	99,4	97,7	93,9	92,0
27/03/2022	1029	401,31	936,39	442,5	0	0	0	26%	38%	47%	41%				1023	2,56	10,23	2,05	0	0	0	99,4	98,9	99,5			
12/04/2022	1159	498,37	996,74	602,7	0	0	0	29%	47%	50%	56%				1160	6,96	10,44	3,48	0	0	0	98,6	99,0	99,4			
21/04/2022	1078	485,1	980,98	495,9	102,1	103,3	14,77	27%	46%	49%	46%	39%		45%	1090	3,49	21,8	2,18	1,1	6,52	0,15	99,3	97,8	99,6	98,9	93,7	99,0
24/05/2022	931	679,63	1405,81	688,9	97,76	98,87	19,09	23%	64%	70%	64%	38%		58%	969	4,26	10,66	1,94	1,45	5,4	0,16	99,4	99,2	99,7	98,5	94,5	99,1
01/06/2022	893	526,87	1071,6	482,2	0	0	0	22%	50%	54%	45%				938	2,53	8,44	7,5	0	0	0	99,5	99,2	98,4			
16/06/2022	883	547,46	1218,54	529,8	97,13	98,04	14,88	22%	52%	61%	49%	37%		45%	943	4,53	23,58	1,89	1,98	4,93	0,38	99,2	98,1	99,6	98,0	95,0	97,5
05/07/2022	916	316,02	632,04	288,5	0	0	0	23%	30%	32%	27%				997	5,48	19,94	1,99	0	0	0	98,3	96,8	99,3			
15/07/2022	1221	531,14	1147,74	598,3	170,9	172,2	17,52	31%	50%	57%	55%	66%		53%	1276	5,13	29,35	2,55	3,19	10,37	0,26	99,0	97,4	99,6	98,1	94,0	98,5
24/07/2022	1231	332,37	843,24	393,9	0	0	0	31%	31%	42%	36%				1280	2,69	20,48	12,8	0	0	0	99,2	97,6	96,8			
28/07/2022	1263	341,01	871,47	360	142	143,3	22,36	32%	32%	44%	33%	55%		68%	1305	3,26	26,1	2,61	3,39	5,49	0,33	99,0	97,0	99,3	97,6	96,2	98,5
06/08/2022	1545	880,65	2240,25	772,5	215,7	217,2	29,05	39%	83%	112%	72%	83%		88%	1591	6,84	39,78	4,77	5,73	14,91	0,75	99,2	98,2	99,4	97,3	93,1	97,4
09/08/2022	1448	796,4	1534,88	695	0	0	0	36%	75%	77%	64%				1477	6,79	38,4	7,38	0	0	0	99,1	97,5	98,9			
15/08/2022	1262	870,78	1842,52	719,3	144,8	146	20,95	32%	82%	92%	67%	56%		63%	1320	6,86	39,6	2,64	1,62	5,6	0,88	99,2	97,9	99,6	98,9	96,2	95,8
26/08/2022	1102	495,9	1267,3	468,4	0	0	0	28%	47%	63%	43%				1151	1,61	23,02	11,51	0	0	0	99,7	98,2	97,5			
13/09/2022	857	462,78	934,13	505,6	98,73	99,61	10,93	21%	44%	47%	47%	38%		33%	899	3,15	17,98	1,8	1,26	2,99	0,43	99,3	98,1	99,6	98,7	97,0	96,1
23/09/2022	1055	538,05	1044,45	617,2	0	0	0	26%	51%	52%	57%				1097	3,4	21,94	2,19	0	0	0	99,4	97,9	99,6			
27/10/2022	1085	249,55	737,8	303,8	94,07	95,15	13,07	27%	24%	37%	28%	36%		40%	1102	2,76	9,92	2,2	0,77	3,42	2,09	98,9	98,7	99,3	99,2	96,4	84,0
16/11/2022	3613	614,21	1246,48	686,5	0	0	0	90%	58%	62%	64%				3248	12,99	35,73	6,5	0	0	0	97,9	97,1	99,1			
05/12/2022	1208	386,56	797,28	392,6	74,86	76,1	14,19	30%	36%	40%	36%	29%		43%	1311	3,93	11,8	2,62	1,28	6,07	1,23	99,0	98,5	99,3	98,3	92,0	91,3
17/12/2022	1269	158,62	323,6	203	0	0	0	32%	15%	16%	19%				1233	4,56	11,1	2,47	0	0	0	97,1	96,6	98,8			
Moyenne	-	491,84	1067,31	496,3	116,9	118,1	16,57	32%	46%	53%	46%	45%		50%	-	4,49	20	3,91	2,11	6,41	0,65	99,0	98,1	99,2	98,3	94,6	95,6
Min	857	158,62	323,6	203	74,86	76,1	10,59	21%	15%	16%	19%	29%		32%	899	1,61	8,44	1,8	0,77	2,99	0,15	97,1	96,6	96,8	97,3	92,0	84,0
Max	3613	880,65	2240,25	772,5	215,7	217,2	29,05	90%	83%	112%	72%	83%		88%	3248	12,99	39,78	12,8	5,73	14,91	2,09	99,7	99,2	99,7	99,2	97,0	99,1

La station est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2022.



LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = Biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = Biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = Biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Déléataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Déléataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- Les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Déléataire, destruction d'un ouvrage...),
- Opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Déléataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Déléataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Déléataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : Ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- L'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- L'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- L'eau utilisée pour les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- L'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- L'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- L'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2022 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

➔ [Décret n° 2022-336 du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées](#)

Afin d'aborder la problématique de la ressource en eau sur les territoires, le présent décret vient mettre en place une procédure d'autorisation afin de permettre de nouveaux usages des eaux usées traitées, autres que ceux faisant d'ores et déjà l'objet d'une réglementation dédiée (usage agricole et irrigation). Le décret définit notamment les modalités d'encadrement de ces nouveaux usages.

➔ [Arrêté du 28 juillet 2022 relatif au dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées](#)

Le présent arrêté est pris en application du décret n°2022-336 du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées. Le décret susmentionné prévoit notamment qu'un arrêté précise le contenu du dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées.

Le présent arrêté vient préciser l'ensemble des pièces justificatives attendues dans ce dossier.

ENVIRONNEMENT

➔ [Arrêté du 14 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement](#)

Le présent arrêté vient modifier la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R.516-1 du code de l'environnement.

➔ [Arrêté du 3 février 2022 relatif aux meilleurs techniques disponibles \(MTD\) applicables à certaines installations classées du secteur du traitement de surface à l'aide de solvants organiques relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3670 ou 3710 de la nomenclature ICPE](#)

Le présent arrêté vient fixer les prescriptions relatives aux meilleures techniques applicables (MTD) aux ICPE relevant de l'autorisation. Les prescriptions susmentionnées concernent notamment la rubrique **3710 relative au traitement des eaux résiduaires**.

➔ [Arrêté du 1er mars 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2021 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement](#)

Le présent arrêté vient modifier le modèle d'enregistrement pour une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement. Le formulaire [CERFA n°15679*04](#) est accessible ici.

➔ [Arrêté du 1er mars 2022 modifiant l'arrêté du 28 mars 2019 fixant le modèle national de demande d'autorisation environnementale](#)

L'autorisation environnementale prévue par l'article L. 181-1 du code de l'environnement, doit être demandée en utilisant le formulaire CERFA n° 15964*02. Il est disponible sur le site internet [service-public.fr](#).

➔ [Décret n°2022-422 du 25 mars 2022 relative à l'évaluation environnementale des projets](#)

Le présent décret met en place un dispositif qui permet de soumettre à évaluation environnementale des projets qui sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine, mais situés en deçà des seuils de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

➔ [Décret n°2022-989 du 4 juillet 2022 relatif à la procédure de déclaration en matière de police de l'eau](#)

Le décret modifie la procédure de déclaration des IOTA dans l'objectif d'introduire la possibilité d'un dépôt par voie dématérialisée par téléprocédure et en clarifie les modalités concernant notamment le dépôt du dossier, son instruction et sa publicité.

Cette réforme apporte également un certain nombre d'éléments liés aux déclarations en vue de rendre plus lisible les procédures applicables : contenu et instruction du dossier, gestion des demandes de modification des prescriptions applicables ainsi que la caducité de la déclaration.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

➔ [Décret n° 2022-521 du 11 avril 2022 fixant le délai mentionné au II de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales pour la transmission du rapport établi à l'issue du contrôle de raccordement d'un immeuble au réseau public d'assainissement effectué sur demande du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires](#)

Pour rappel, l'article 63 de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a prévu que le contrôle du raccordement effectué par les communes doit notamment être réalisé pour tout nouveau raccordement d'un immeuble au réseau public de collecte des eaux usées. Il peut être effectué à la demande du propriétaire de l'immeuble ou du syndicat des copropriétaires à leurs frais et que la commune doit leur transmettre un document décrivant le contrôle réalisé et évaluant la conformité du raccordement au regard des prescriptions réglementaires dans un certain délai.

Le présent décret précise que ce délai est fixé par le **règlement de service**, et qu'il ne peut **excéder 6 semaines à compter de la date à laquelle la commune a reçu la demande du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires**.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➔ [Circulaire 30 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières](#)

Dans une circulaire publiée au Journal officiel du 30 mars, le Premier ministre, Jean Castex donne aux préfets des consignes concernant la passation et l'exécution des marchés publics et des concessions dans le contexte économique actuel marqué par la guerre en Ukraine et les charge de sensibiliser les collectivités locales et leurs établissements à l'importance des principes énoncés.

➔ [Arrêté du 18 août 2022 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2015 relatif à la dématérialisation de la déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement](#)

Le présent arrêté vient modifier l'article 2 de l'arrêté du 15 décembre 2015 relatif à la dématérialisation de la déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il actualise les informations que le porteur de projet doit communiquer lorsqu'il effectue sa déclaration de cessation d'activité.

Depuis le 22 septembre dernier, c'est le formulaire CERFA n°15275*4 que les exploitants doivent remplir au lieu du CERFA n°15275.

➔ [CE, avis, 15 septembre 2022, n°405540 DAJ, Fiche technique, 21 septembre 2022](#)

Le Conseil d'état, dans un avis du 15 septembre 2022, a déclaré que les prix et la durée des contrats de la commande publique pouvaient être modifiés pour compenser les surcoûts d'exécution de ces contrats. Il pose toutefois des conditions visant à respecter les grands principes de la commande publique. Ces éléments sont repris dans une fiche technique de la Direction des affaires juridiques, publiée le 21 septembre. Une [Circulaire de la Première ministre, 29 septembre 2022, n°6374/SG](#) présente aux ministres et préfets les recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique.

➔ [Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique](#)

Le décret proroge la dispense de procédure de publicité et mise en concurrence pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000€, jusqu'au 31 décembre 2024 la mesure temporaire issue de la loi du 7 décembre 2020 de simplification et d'accélération de l'action publique. Ces dispositions sont également applicables aux lots qui portent sur des travaux dont le montant est inférieur à 100 000€ HT, à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20% de la valeur totale estimée de tous les lots. Enfin, il modifie les dispositions relatives aux avances dans les marchés publics, en relevant à 30% le montant minimum de l'avance versée au titulaire pour les marchés de l'Etat conclus avec des PME et en clarifiant les modalités de remboursement de l'avance.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

→ [Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale](#)

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale est enfin publiée. Elle rajoute une nouvelle couche aux millefeuilles de normes concernant les compétences en matière d'eau et d'assainissement.

- [Maintien de l'obligation de transfert des compétences au 1er janvier 2026](#)

En tout état de cause, l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement d'ici le 1^{er} janvier 2026 est maintenue. De ce fait, le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement devra intervenir obligatoirement à cette date.

- [Organisation d'un débat portant sur la tarification des services publics d'eau et d'assainissement avant le transfert de la compétence](#)

La loi 3DS vient aménager au mieux le transfert des compétences en prévoyant que, dans l'année précédant le transfert obligatoire, les communes membres et leurs communautés de communes devront organiser un débat sur la tarification des services publics d'eau et d'assainissement des eaux usées, ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées à l'établissement public de coopération intercommunale.

A ce titre, le président de la communauté de communes devra fixer avec les maires, les modalités de ce débat. Une convention devra être conclue à l'issue de ce débat. Elle pourra notamment :

- Préciser les conditions tarifaires sur le territoire en tenant compte de divers critères (mode de gestion du service, caractéristiques des réseaux, coûts de production, de traitement ...) ;
- Déterminer les orientations et les objectifs de la politique d'investissement sur les infrastructures ;
- Organiser les modalités des délégations de compétences aux communes qui en feraient la demande, à compter du 1^{er} janvier 2026 dans les conditions prévues par l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales.

- [Maintien des syndicats d'eau infra communautaires existants](#)

Les syndicats d'eau infra communautaires qui détiennent la compétence eau et assainissement au moment du transfert de compétences, pourront être maintenus dans le cadre d'une délégation, sauf si l'intercommunalité décide de les supprimer suite à une délibération.

- [Les communes peuvent prendre en charge des dépenses des services publics d'eau et d'assainissement sur leur budget général](#)

En principe, les communes ne peuvent prendre en charge sur leur budget propre des dépenses liées à leur services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés (sauf dérogation en fonction des situations spécifiques).

La loi 3DS ajoute 2 nouvelles dérogations à cette interdiction. Elles peuvent désormais mobiliser leur budget propre :

- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements importants, et ce afin d'éviter une augmentation sensible de la tarification de l'eau ;
- Et pendant la période d'harmonisation des tarifs suivant la prise en main de la compétence par la commune.